

PAYS DE SALARS

P.L.U.i

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Révision allégée n°1



ELABORATION

Arrêté le :

11 mai 2021

Approuvé le :

19 janvier 2022

Exécutoire le :

Modifications - Révisions simplifiées - Mises à jour

Révision allégée n°1 prescrite le 10 avril 2024

Révision allégée n°1 arrêtée le 27 novembre 2024

VISA

Date : 28 novembre 2024



Le Président,
Yves REGOURD

Pré-diagnostic écologique
Source : Cermeco

2.2



Pré-diagnostic écologique

Projet : Révisions allégées n°1 et 2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

Communauté de Communes : Pays de Salars (12)



EE-3659

Mai 2024



CERMECO : siège social
28 bis, rue du Commandant Châtinières
82100 CASTELSARRASIN
www.etceeterra.com - 05 63 04 43 81



Agence Sud-Ouest
Domaine de la Vicomté
2, rue de la Vicomté
82700 ST PORQUIER



Sommaire

1. PRESENTATION DU PRE-DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE	5
1.1. METHODES UTILISEES.....	5
1.1.1. Bibliographie utilisée, bases de données consultées et organismes rencontrés	5
1.1.2. Les aires d'étude.....	5
1.1.3. Prospections de terrain et méthodologie	8
1.1.3.1. Conditions d'application des inventaires	8
1.1.3.2. Bioévaluation générale	10
1.2. ZONAGES ENVIRONNEMENTAUX	11
1.2.1. Le réseau Natura 2000	11
1.2.2. Les ZNIEFF	14
1.2.3. Les Parcs naturels et espaces protégés	16
1.2.4. Zone d'Importance pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)	16
1.2.5. Les Plans Nationaux d'Action	16
1.2.6. Les Arrêtés de Protection de Biotope (APB)	17
1.2.7. Les Espaces Naturels Sensibles.....	17
1.2.8. Les Zones humides.....	18
1.2.9. Les espaces des Conservatoires d'Espaces Naturels.....	18
1.2.10. Récapitulatif des zones naturelles signalées d'intérêt ou réglementées.....	19
1.3. LES TRAMES VERTES ET BLEUES	23
1.4. RECUEIL BIBLIOGRAPHIQUE.....	26
1.5. LES RESULTATS DES INVENTAIRES	28
1.5.1. Analyse globale	28
1.5.2. Analyse par parcelles.....	32
2. CONCLUSION DU PRE-DIAGNOSTIC ÉCOLOGIQUE.....	49

Tables des illustrations

PLANCHE 1. AIRES D'ETUDE ECOLOGIQUE.....	7
PLANCHE 2. ZONAGES ENVIRONNEMENTAUX – SITES NATURA 2000 ET PNR	20
PLANCHE 3. ZONAGES ENVIRONNEMENTAUX – RESEAU ZNIEFF (TYPE I ET II).....	21
PLANCHE 4. ZONAGES ENVIRONNEMENTAUX – PNA	22
PLANCHE 5. SRADDET OCCITANIE – TRAME VERTE ET BLEUE	25

Table des figures

FIGURE 1. SURFACE TOTALE (EN HA) DE CHAQUE HABITAT SURFACIQUE AU SEIN DE L'EMPRISE TOTALE DES AIRES D'ETUDE RAPPROCHEE.....	30
FIGURE 2. LONGUEUR TOTALE (EN M) DE CHAQUE HABITAT LINEAIRE AU SEIN DE L'EMPRISE TOTALE DES AIRES D'ETUDE RAPPROCHEE.....	31
FIGURE 3. RICHESSE SPECIFIQUE PAR TAXONS	32

Tables des tableaux

TABLEAU 1 : DATE ET CONDITIONS METEOROLOGIQUES DE CHAQUE RELEVÉ.....	8
TABLEAU 2 : SYNTHÈSE DES PARCELLES CONCERNÉES	9
TABLEAU 3 : LES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE DU SITE NATURA 2000 « VALLEE DU TARN, DE L'AVEYRON, DU VIAUR, DE L'AGOUT ET DU GIJOU »	12
TABLEAU 4 : LES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE DU SITE NATURA 2000 « VALLEE DU TARN, DE L'AVEYRON, DU VIAUR, DE L'AGOUT ET DU GIJOU »	13
TABLEAU 5 : SYNTHÈSE DES ZONAGES ENVIRONNEMENTAUX CONCERNES PAR LE PROJET D'EVOLUTION DU PLUI PAYS DE SALARS	19

Préambule

OC'TEHA a mandaté le bureau d'étude CERMECO pour réaliser un prédiagnostic écologique dans le cadre des révisions allégées n°1 et 2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la communauté de communes du Pays de Salars située dans le département de l'Aveyron (12).

Dans le cadre de ces projets de révision du PLUi, 14 parcelles sont à expertiser. La Planche 1 « aires d'étude écologique » intégrée dans la suite de cette étude permet de localiser ces zones à inventorier.

La superficie totale de l'emprise de ces parcelles correspond à environ 26,72 ha répartis sur 4 communes : « Flavin », « Trémouilles », « Pont-de-Salars » et « Le Vibal ».

1. PRESENTATION DU PRE-DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE

Dans le cadre de ce pré-diagnostic, une analyse des données bibliographiques ainsi que deux expertises de terrain (inventaires généralistes) ont été réalisées au mois de septembre 2023 (26/09/2023) et au mois de mai 2024 (17/05/2024) par un écologue de CERMECO, l'objectif étant d'identifier les principales sensibilités écologiques du périmètre d'étude.

1.1. Méthodes utilisées

1.1.1. Bibliographie utilisée, bases de données consultées et organismes rencontrés

Afin de connaître et d'intégrer les sensibilités écologiques de la zone d'étude, diverses bases de données ont été consultées, le 20/09/2023 :

- Biodiv'occitanie
- Faune France
- GéoNature
- INPN
- SINP
- Tela-botanica
- Web'obs en Occitanie

L'ensemble des ouvrages et sites internet consultés est listé en fin de rapport.

1.1.2. Les aires d'étude

L'expertise écologique est menée à diverses échelles selon les sensibilités et les milieux concernés. Les aires d'études sont donc définies en fonction de ces précisions d'investigations. En ce qui concerne les zonages environnementaux et la consultation des bases de données naturalistes, l'étude est réalisée à l'échelle de la commune concernée par la parcelle étudiée. Cela signifie que si la commune à laquelle appartient l'une des 14 parcelles étudiées est concernée par un zonage environnemental, ce dernier sera pris en compte dans la présente étude. Les zonages environnementaux en bordure immédiate des communes étudiées seront également considérés. Une attention particulière et une analyse plus spécifique seront apportées pour les parcelles situées au sein même d'un zonage environnemental. L'analyse plus fine des faciès d'habitat sera quant à elle réalisée à l'échelle de la parcelle étudiée et de ses environs immédiats.

D'une manière générale, trois types de périmètres ont été définis dans le cadre de la présente étude :

- Le cadre éloigné

Le cadre éloigné correspond ici à l'échelle communale, c'est-à-dire à l'échelle des 4 communes au sein desquelles on retrouve à minima une parcelle concernée par la présente

étude. Ce cadre est notamment pertinent pour l'étude des zonages environnementaux et la consultation des bases de données naturalistes.

- Le cadre rapproché

Le cadre rapproché, correspond aux abords immédiats de la parcelle étudiée. Cela représente une zone d'environ quelques mètres à 100 m autour de la parcelle considérée, ce qui permet une analyse plus exhaustive de l'état initial en particulier pour les habitats. Cette étude permettra d'évaluer la présence de potentiels corridors et réservoirs écologiques ainsi que de potentiels habitats remarquables aux abords immédiats de la parcelle étudiée.

Ici, elle comprend donc les parcelles concernées par le projet de révision, mais également la zone d'influence directe, représentée par l'ensemble des unités écologiques potentiellement perturbées par cette modification de zonage.

Pour faciliter la lecture de l'analyse écologique, le terme « aire d'étude » est assimilé à ce cadre d'étude rapprochée.

- Le cadre immédiat

Une étude plus fine est réalisée à l'échelle de la parcelle étudiée c'est-à-dire la parcelle pour laquelle est prévue une évolution de zonage dans le cadre de l'évolution du PLUi Pays de Salars.

NB : sur les cartes présentées dans cette étude, un numéro de référence a été affecté à chaque parcelle pour une meilleure identification. Ces numéros sont issus d'un fichier transmis par Oc'teha pour garantir une homogénéité entre les différents rapports produits dans le cadre de cette mission.

Aires d'étude écologique

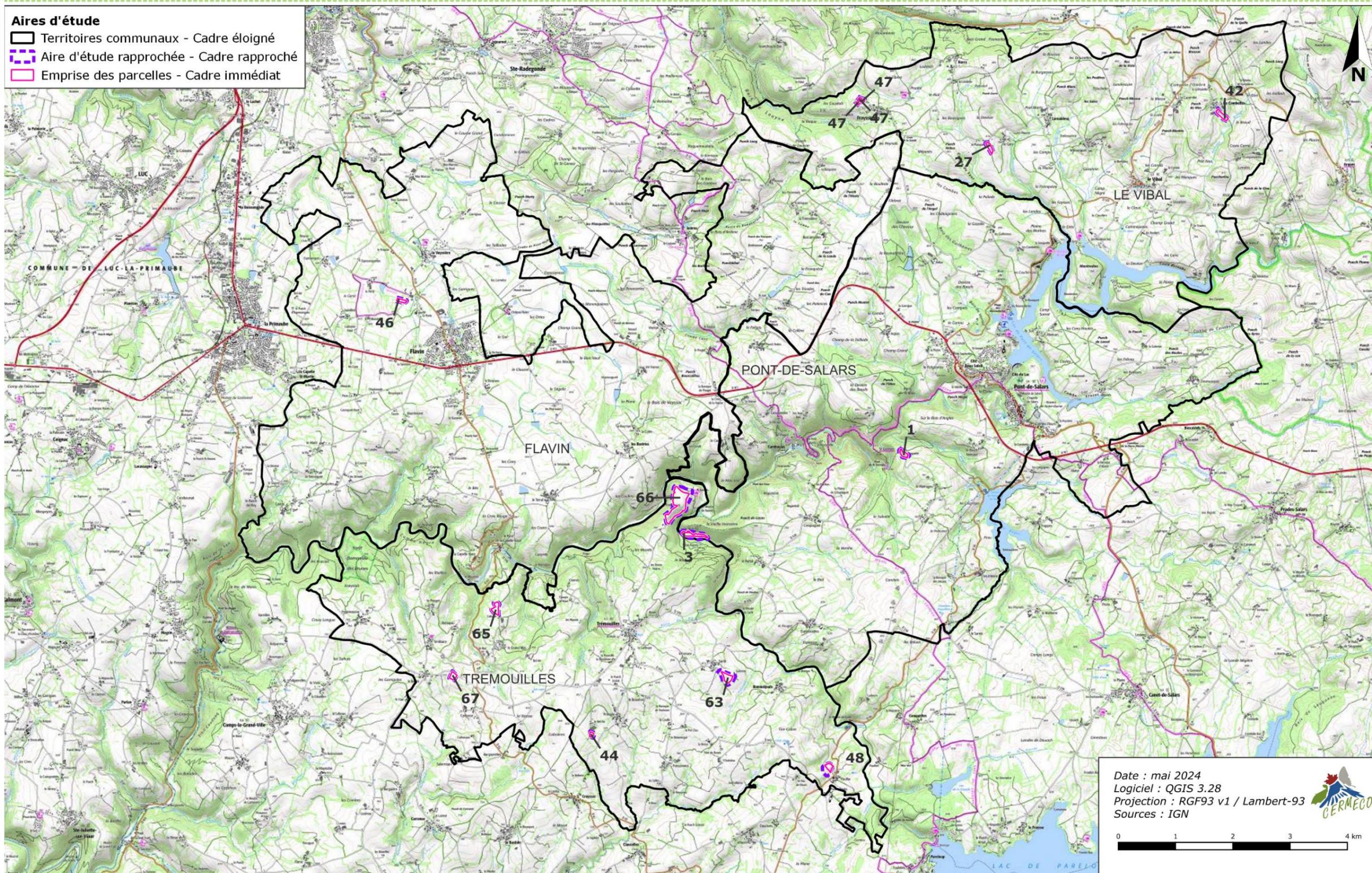


PLANCHE 1. Aires d'étude écologique

1.1.3. Prospections de terrain et méthodologie

1.1.3.1. Conditions d'application des inventaires

Dans le cadre de cette étude, des écologues généralistes ont réalisé des inventaires globaux de la faune et de la flore des parcelles étudiées aux dates suivantes :

Tableau 1 : Date et conditions météorologiques de chaque relevé

Écologue	Parcelles concernées	Groupes	Date	Conditions météorologiques
Théo TARGOSZ	1 3 27 42 44 46 47-1 47-2 47-3 48	Habitats de végétation & Faune généraliste	29/09/2023	Ensoleillé, vent léger, 25°C
Mathis BAYARD	1 3 27 42 44 46 47-1 47-2 47-3 48 63 65 66 67	Habitats de végétation & Faune généraliste	17/05/2024	Nébulosité moyenne, vent très faible, 16°C

L'ensemble des parcelles a fait l'objet de prospections, ainsi que les alentours, afin de bien remettre dans leur contexte les diverses composantes écologiques et de pouvoir établir les fonctionnements écologiques locaux.

Tableau 2 : Synthèse des parcelles concernées

Commune	Numéro de référence des parcelles concernées	Surface	Type de révision
Pont-de-Salars	1	2,53 ha	RA1
	3	2,07 ha	RA2
Le Vibal	27	1,07 ha	RA1
	42	1,49 ha	RA1
	47-1	1,04 ha	RA1
	47-2		RA1
	47-3		RA1
Flavin	46	0,78 ha	RA1
Trémouilles	44	0,49 ha	RA1
	48	1,20 ha	RA1
	63	1,99 ha	RA1
	65	1,79 ha	RA1
	66	11,13 ha	RA1
	67	1,13 ha	RA1

RA1 : Révision allégée n°1 / RA2 : Révision allégée n°2

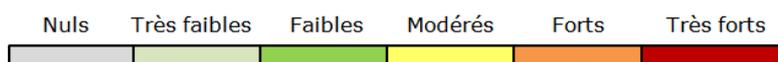
1.1.3.2. Bioévaluation générale

Le niveau de patrimonialité a été estimé à l'aide :

- du statut de protection des espèces,
- des cahiers d'Habitats Natura 2000,
- de leur sensibilité au niveau régional et département,
- des listes déterminantes ZNIEFF de la région (listes à partir desquelles les ZNIEFF sont caractérisées et délimitées),
- des listes rouges mondiales, européennes, nationales et régionales,
- du fonctionnement écologique du site.

L'étude dans son ensemble a été réalisée selon le « *Guide pour la prise en compte des milieux naturels dans les études d'impact* »¹ et la note sur « *La biodiversité dans les études d'impact des projets et travaux d'aménagement / Réalisation du volet faune-flore-habitat* » réalisée par la DREAL Midi-Pyrénées (2009).

Les enjeux seront évalués de nuls à très forts selon l'échelle ci-dessous.



Afin de faciliter la lecture et la compréhension de l'analyse écologique, les listes d'espèces et les noms scientifiques associés sont donnés en annexe.

¹Biotope et Direction Régionale de l'Environnement de Midi-Pyrénées – novembre 2002

1.2. Zonages environnementaux

Il est important de connaître la localisation des zones de fort intérêt écologique placées à proximité du projet afin de pouvoir, dans un premier temps identifier les espèces végétales ou animales sensibles potentiellement présentes sur le site et également, dans un second temps, définir les relations qui pourraient exister entre le site et les zones d'intérêt et/ou réglementées proches.

1.2.1. Le réseau Natura 2000

Il s'agit d'un ensemble de sites naturels désignés par leur rareté et par la biodiversité qu'ils abritent. Au travers de la Directive Oiseaux (création de Zones de Protection Spéciales (ZPS)) et de la Directive Habitats-Faune-Flore (création de Zones Spéciales de Conservation (ZSC)), le réseau Natura 2000 œuvre pour la préservation des espèces et des milieux naturels.

Zone de Protection Spéciale - ZPS

Aucun site Natura 2000 de la Directive Oiseaux (Zone de Protection Spéciale) n'est situé au sein ou à proximité immédiate des communes constituant de la communauté de communes Pays de Salars concernées par la présente étude.

Zone Spéciale de Conservation - ZSC

Un site Natura 2000 caractérisé comme Site d'Intérêt Communautaire (SIC) et régi par la Directive Habitats (Zone Spéciale de Conservation) est situé au sein ou à proximité immédiate des communes constituant de la communauté de communes Pays de Salars concernées par la présente étude. Il s'agit notamment du site :

- « **Vallée du Tarn, de l'Aveyron, du Viaur, de l'Agout et du Gijou** » (FR7301631).

Cette ZSC est essentiellement liée au réseau hydrographique du Tarn et de ses affluents. Plus précisément, ce site de plus de 17 000 ha est constitué de 3 vallées comprenant la Haute-Vallée de l'Agoût, la vallée du Gijou et la vallée du Viaur constituées de leurs lit mineur (intérêt pour les poissons migrateurs), de nombreux affleurements rocheux, de ripisylves, de boisements, de landes, de prairies et de cultures.

Son intérêt repose sur la diversité des habitats et des espèces ainsi que sur la présence d'un réseau hydrographique potentiellement adapté au déplacement d'espèces piscicoles migratrices (*Salmo salar*). Ce vaste réseau de cours d'eau et de gorges est également un territoire de déplacement pour les mammifères (dont les Chiroptères), les reptiles et les invertébrés.

Ce zonage Natura 2000 parcourt les communes de Flavin, Trémouilles et Pont-de-Salars au niveau de la vallée du Viaur. À noter toutefois qu'aucune parcelle étudiée n'est comprise au sein de l'emprise du site Natura 2000. Les parcelles les plus proches étant les parcelles 65 et 66 situées sur la commune de Trémouilles et 1 et 3 situées sur la commune de Pont-de-Salars.

Au niveau des habitats, 17 habitats d'intérêt communautaire sont mentionnés au sein du bordereau du site Natura 2000. Ces habitats sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Tableau 3 : Les habitats d'intérêt communautaire du site Natura 2000 « Vallée du Tarn, de l'Aveyron, du Viaur, de l'Agout et du Gijou »

Nom de l'habitat	Code Natura 2000	Surface au sein du site Natura 2000	Potentialité de présence au sein du projet ou ses environs proches
Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou Hydrocharition	3150	31,3 ha	Très faible
Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i>	3260	10,5 ha	Très faible
Rivières avec berges vaseuses avec végétation du <i>Chenopodion rubri p.p.</i> et du <i>Bidention p.p.</i>	3270	3 ha	Faible
Landes sèches européennes	4030	710 ha	Faible
Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) (* sites d'orchidées remarquables)	6210	2,4 ha	Très faible
Formations herbeuses à <i>Nardus</i> , riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)	6230	1,4 ha	Très faible
Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>)	6410	3,2 ha	Très faible
Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnards à alpin	6430	28 ha	Très faible
Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	6510	192 ha	Faible
Tourbières hautes actives	7110	171,8 ha	Très faible
Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle	7120	171,8 ha	Très faible
Sources pétrifiantes avec formation de tuf (Cratoneurion)	7220	1 ha	Très faible
Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	8220	2,9 ha	Très faible
Roches siliceuses avec végétation pionnière du <i>Sedo-Scleranthion</i> ou du <i>Sedo albi-Veronicion dillenii</i>	8230	12 ha	Très faible
Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salciion albae</i>)	91E0	48 ha	Modérée au niveau de la ripisylve « Le Vioulou »
Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à Ilex et parfois à Taxus (<i>Quercion robori-petraeae</i> ou <i>Ilici-Fagenion</i>)	9120	194,7 ha	Très faible
Chênaies galicio-portugaises à <i>Quercus robur</i> et <i>Quercus pyrenaica</i>	9230	12,5 ha	Faible

Au niveau de la faune, 25 espèces d'intérêt communautaire sont mentionnées dans le bordereau de ce site Natura 2000. Ces espèces d'intérêt communautaire sont présentées dans le tableau ci-après.

Tableau 4 : Les espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000
« Vallée du Tarn, de l'Aveyron, du Viaur, de l'Agout et du Gijou »

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Code espèce	Potentialité de présence au sein de l'aire d'étude préalable
Agrion de Mercure	<i>Coenagrion mercuriale</i>	1044	Modérée au sein des milieux aquatiques et humides
Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>	1308	Modérée en chasse et/ou transit
Bouvière	<i>Rhodeus amarus</i>	5339	Très faible au niveau du cours d'eau
Chabot	<i>Cottus perifretum</i>	5315	Très faible au niveau du cours d'eau
Cordulie à corps fin	<i>Oxygastra curtisii</i>	1041	Faible à proximité des milieux aquatiques
Cordulie splendide	<i>Macromia splendens</i>	1036	Faible à proximité des milieux aquatiques
Écaille chinée	<i>Euplagia quadripunctaria</i>	6199	Modérée au niveau des lisières et bandes enherbées
Écrevisse à pattes blanches	<i>Austropotamobius pallipes</i>	1092	Très faible au niveau du cours d'eau
Gomphe de Graslin	<i>Gomphus graslinii</i>	1046	Faible à proximité des milieux aquatiques
Grand murin	<i>Myotis myotis</i>	1324	Modérée en chasse et/ou transit
Grand Rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	1304	Modérée en chasse et/ou transit
Grande Alose	<i>Alosa alosa</i>	1102	Très faible à nulle au niveau du cours d'eau
Grand Capricorne du Chêne	<i>Cerambyx cerdo</i>	1088	Modérée au niveau des bois et des haies comportant des Chênes âgés
Lamproie marine	<i>Petromyzon marinus</i>	1095	Très faible à nulle au niveau du cours d'eau
Lamproie de Planer	<i>Lampetra planeri</i>	1096	Très faible à nulle au niveau du cours d'eau
Loutre d'Europe	<i>Lutra lutra</i>	1355	Modérée au niveau des cours d'eau et des ripisylves
Lucane cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>	1083	Modérée au niveau des bois et des haies
Minioptère de Schreibers	<i>Miniopterus schreibersii</i>	1310	Modérée en chasse et/ou transit
Mulette perlière	<i>Margaritifera margaritifera</i>	1029	Très faible au niveau du cours d'eau
Murin à oreilles échanquées	<i>Myotis emarginatus</i>	1321	Modérée en chasse et/ou transit
Murin de Bechstein	<i>Myotis bechsteinii</i>	1323	Modérée en chasse et/ou transit
Petit Murin	<i>Myotis blythii</i>	1307	Modérée en chasse et/ou transit
Petit Rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	1303	Modérée en chasse et/ou transit
Rhinolophe Euryale	<i>Rhinolophus euryale</i>	1305	Modérée en chasse et/ou transit
Toxostome	<i>Parachondrostoma toxostoma</i>	6150	Très faible au niveau du cours d'eau

À noter qu'aucune des parcelles étudiées n'est située directement au sein ce site Natura 2000. Cependant, la proximité plus ou moins relative avec certaines d'entre elles rend possible la présence d'habitats ou d'espèces d'intérêt communautaire au sein des parcelles étudiées. Une attention particulière sera portée à ces espèces lors de la réalisation de l'inventaire terrain.

Aucun site Natura 2000 de la Directive Oiseaux (ZPS) n'est présent au sein du territoire d'étude.

Un site Natura 2000 de la Directive Habitats est présent au sein ou à proximité immédiate des communes étudiées. Il s'agit de la ZSC « *Vallée du Tarn, de l'Aveyron, du Viaur, de l'Agout et du Gijou* » (FR7301631). Toutefois, aucune des parcelles étudiées n'est présente au sein du zonage.

1.2.2. Les ZNIEFF

Les Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) ont pour but d'améliorer la connaissance des milieux naturels pour une meilleure prise en compte des richesses de l'écosystème dans les projets d'aménagement. Les ZNIEFF de type 1 sont des secteurs de superficie limitée et caractérisés par leur intérêt biologique remarquable. Les ZNIEFF de type 2 couvrent une plus grande superficie et correspondent à des espaces préservés ayant de fortes potentialités écologiques.

7 ZNIEFF de type I et 2 ZNIEFF de type II sont recensées au sein et/ou à proximité immédiate des communes des parcelles concernées par le présent projet d'évolution du zonage du PLUi Pays de Salars.

Plus précisément, une parcelle est située au sein d'un zonage ZNIEFF de type I et au cœur d'un zonage ZNIEFF de type II. Il s'agit de la parcelle au code de référence « 3 » située sur la commune de Pont-de-Salars.

ZNIEFF de type I

Sept ZNIEFF de type I sont situées au sein et ou à proximité immédiate des communes constituantes de la communauté de communes Pays de Salars de la présente étude. Il s'agit notamment des sites :

- « *Rivière du Viaur* » (FR730030564) situé au sein des communes de Flavin, Trémouilles et Pont-de-Salars incluant la parcelle sous la référence « 3 » et à proximité de la parcelle sous la référence « 66 » ;
- « *Tourbière de Cabrières* » (FR730030106) situé en bordure immédiate de la commune de Trémouilles, au sud, à environ 752 m à l'ouest de la parcelle « 44 » ;
- « *Zone humides du Gardies* » (FR730030152) situé en lisière à l'est de la commune de Le Vibal (au plus proche à environ 1,7 km au nord-est de la parcelle « 42 ») ;
- « *Bocage de Trappes* » (FR730011340) situé en lisière au sud de la commune de Pont-de-Salars (au plus proche à environ 1,8 km au sud-est de la parcelle « 1 ») ;
- « *Zone humide de Vernet* » (FR730030172) situé au sein de la commune de Pont-de-Salars (au plus proche à environ 2 km au nord-est de la parcelle « 1 ») ;
- « *Tourbière du Bial* » (FR730030175) situé au sein de la commune de Pont-de-Salars (au plus proche à environ 2,3 km au sud-est de la parcelle « 3 ») ;
- « *Pentes de la Forêt des Brunnes* » (FR730030109) situé au sein des communes de Flavin et de Trémouilles, à environ 3,9 kilomètres au sud de la parcelle « 46 ».

ZNIEFF de type II

Deux ZNIEFF de type II se situent au sein ou à proximité immédiate des communes concernées par la présente étude :

- « *Vallée du Viaur et ses affluents* » (FR730010131) traversant la totalité des communes du territoire d'étude (Flavin, Trémouilles, Pont-de-Salars et Le Vibal) et incluant les parcelles aux codes de référence « 3 » et « 66 » ;
- « *Ruisseau du Vioulou et Lac de Pareloup* » (FR730030118) situé en partie au sein des communes de Trémouilles et de Pont-de-Salars (à environ 470 m à l'est de « 48 »).

Parmi les 14 parcelles étudiées dans le cadre de l'évolution des zonages du PLUi Pays de Salars, seule la parcelle au code de référence « 3 » est située au sein du zonage ZNIEFF de type I « *Rivière du Viaur* » et du zonage ZNIEFF de type II « *Vallées du Viaur et ses affluents* ». La parcelle au code référence « 66 » est quant à elle située uniquement au sein de la ZNIEFF de type II « *Vallées du Viaur et ses affluents* ». Ces sites ZNIEFF sont directement liés à la présence du réseau hydrographique du Viaur et de ses affluents. La diversité des milieux sur le territoire permet la présence d'une faune et d'une flore variées. La rivière Viaur et ses affluents sont une zone favorable à la présence et à la reproduction de plusieurs espèces faunistiques inféodées aux milieux aquatiques (poissons, mammifères, crustacés et mollusques). Les versants boisés (principalement caducifoliés), les forêts riveraines et les zones rocheuses sont propices à la nidification de nombreuses espèces d'oiseaux peu communes. Elles permettent également la présence d'une flore caractéristique. Enfin, les milieux ouverts tels que les landes et les prairies permettent la reproduction de nombreuses espèces de faune et de flore, et constituent un territoire de chasse privilégié pour les espèces de rapaces qui nichent sur le site.

Parmi les nombreuses espèces déterminantes ZNIEFF, quelques espèces en commun avec le site ZNIEFF de type II « *Vallée du Viaur et ses affluents* » (FR730010131) ont été recensées au sein de la parcelle « 3 » située sur la commune de Pont-de-Salars. C'est notamment le cas du Lézard vivipare contacté au sein de la ripisylve du ruisseau « *Le Vioulou* » ainsi que du Crocus d'automne contacté au niveau du bois de feuillus au sud-est de la parcelle étudiée. Le projet devra donc prendre en compte les sensibilités écologiques locales notamment liées à la présence de ces zonages environnementaux.

7 ZNIEFF de type I et 2 ZNIEFF de type II sont recensées au sein ou à proximité immédiate des communes étudiées.

La parcelle au code de référence « 3 » située sur la commune de Pont-de-Salars est comprise au sein du zonage ZNIEFF de type I « *Rivière du Viaur* » et du zonage ZNIEFF de type II « *Vallée du Viaur et ses affluents* ».

La parcelle au code de référence « 66 » située sur la commune de Trémouilles est comprise, en partie, au sein du zonage ZNIEFF de type II « *Vallée du Viaur et ses affluents* ».

2 espèces déterminantes ZNIEFF ont été contactées au sein de la parcelle « 3 », il s'agit du Crocus d'automne au sein du bois de feuillus et du Lézard vivipare au niveau de la ripisylve du Vioulou.

Le projet devra donc prendre en compte les sensibilités écologiques locales.

1.2.3. Les Parcs naturels et espaces protégés

Un espace protégé est « un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré, par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associés » selon l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN). Les « espaces protégés » peuvent être protégés réglementairement, contractuellement, au titre d'engagements internationaux ou Européens ou par maîtrise foncière. La classification en « parc naturel » permet la protection contractuelle d'un site. Il existe trois types de parcs naturels : parc naturel national, régional et marin.

Le parc naturel régional des Grands Causses (FR8000014) est situé en bordure immédiate à l'est des communes de Le Vibal et de Pont-de-Salars. Cependant, aucune des parcelles concernées par la présente étude n'est située au sein du territoire du PNR des Grands Causses. La parcelle la plus proche étant la parcelle au code de référence « 42 » située sur la commune de Le Vibal à environ 2,3 km au nord du territoire du PNR.

Toutes les parcelles étudiées sont situées en dehors du territoire du Parc Naturel Régional des Grands Causses (FR8000014).

1.2.4. Zone d'Importance pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)

Les ZICO sont des zones comprenant des milieux importants pour la vie de certains oiseaux (aires de reproduction, de mue, d'hivernage, zones de relais de migration). Ces zones ne confèrent aux sites concernés aucune protection réglementaire. En revanche, il est recommandé une attention particulière à ces zones lors de l'élaboration de projets d'aménagement ou de gestion.

Aucun zonage ZICO n'est présent au sein des communes étudiées.

Aucune ZICO n'est présente au sein du territoire d'étude.

1.2.5. Les Plans Nationaux d'Action

Un Plan National d'Action (PNA) est un document regroupant les mesures à mettre en œuvre pour la préservation des espèces qu'il cible.

La totalité des parcelles étudiées dans le cadre de l'évolution des zonages du PLUi Pays de Salars sont concernées par le zonage des PNA suivants :

- PNA en faveur du Vautour fauve ;
- PNA en faveur du Milan royal – domaine vital ;
- PNA en faveur du Milan royal – hivernant.

De plus, certaines parcelles sont concernées par d'autres zonages PNA, c'est notamment le cas de la parcelle code « 46 » située sur la commune de Flavin, qui est présente au sein du zonage PNA de la Pie-grièche à tête rousse.

Enfin, des zonages de PNA sont situés en bordure immédiate de certaines communes présentant des parcelles concernées par le projet de révision des zonages du PLUi. Il s'agit notamment des PNA :

- PNA papillons (ex *Maculinea/Phengaris*) situé en bordure immédiate au nord-est et au sud-est de la commune de Le Vibal et à l'est de la commune de Pont-de-Salars. Au plus proche, le zonage PNA est situé à environ 1,5 km au nord de la parcelle code « 42 » de Le Vibal ;
- PNA Lézard ocellé situé en bordure immédiate au nord de la commune de Le Vibal. Au plus proche, le zonage PNA est situé à environ 1,6 km au nord-est de la parcelle code « 27 » de Le Vibal.

Une attention particulière a été portée lors de l'inventaire terrain à ces espèces ayant justifié la mise en place d'un PNA. Cependant, en dehors du Vautour Fauve et du Milan royal, aucune autre espèce présente dans les différents zonages PNA précédemment présentés n'a été contactée.

La totalité des parcelles étudiées est située au sein des zonages PNA en faveur du Vautour fauve et du Milan royal (domaine vital et hivernant).

La parcelle « 46 » est également située au sein du PNA en faveur de la Pie-grièche à tête rousse.

Les zonages PNA papillons et Lézard ocellé sont également situés en bordure des parcelles situées sur la commune de Le Vibal à environ 1,5 km au nord.

1.2.6. Les Arrêtés de Protection de Biotope (APB)

Les arrêtés de protection de biotope sont des aires protégées à caractère réglementaire, qui ont pour objectif de prévenir, par des mesures réglementaires spécifiques de préservation de leurs biotopes, la disparition d'espèces protégées.

Aucun Arrêté de Protection de Biotope n'a été défini au sein des communes étudiées.

Aucun APB n'est situé au sein du territoire d'étude.

1.2.7. Les Espaces Naturels Sensibles

Les Espaces Naturels Sensibles (ENS) ont pour objectif de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs d'expansion des crues et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels ; mais également d'aménager ces espaces pour être ouverts au public, sauf exception justifiée par la fragilité du milieu naturel. Les territoires ayant vocation à être classés comme Espaces Naturels Sensibles « doivent être constitués par des zones dont le caractère naturel est menacé et rendu vulnérable, actuellement ou potentiellement, soit en raison de la pression urbaine ou du développement des activités économiques et de loisirs, soit en raison d'un intérêt particulier, eu égard à la qualité du site, ou aux caractéristiques des espèces animales ou végétales qui s'y trouvent ».

Aucun Espace Naturel Sensible du département de l'Aveyron n'est présent au sein du territoire d'étude.

Toutes les parcelles étudiées sont situées à distance des ENS de l'Aveyron.

1.2.8. Les Zones humides

De nombreuses zones humides sont d'ores et déjà référencées sur les territoires communaux concernés par la présente étude, notamment par l'Adasea d'Occitanie (Antenne Aveyron). Cet inventaire n'est pas exhaustif mais met en exergue les zones les plus favorables à l'accueil d'une zone humide. À leur niveau, des expertises spécifiques sont à mener afin de préciser leurs délimitations. D'après l'inventaire des zones humides du bassin versant du Viaur (SAGE Viaur), aucune zone humide effective n'a été identifiée au sein ou à proximité immédiate des parcelles concernées par l'évolution de leur zonage.

Dans le cadre de l'élaboration du PLUi, toutes les zones humides inventoriées à l'échelle du territoire Communautaire avaient été identifiées au titre de l'article L151-23 du Code de l'urbanisme. Cette identification est assortie de prescriptions dans le règlement écrit du PLUi visant à assurer leur protection.

Aucune zone humide effective n'est recensée au niveau des parcelles étudiées.

1.2.9. Les espaces des Conservatoires d'Espaces Naturels

Afin de valoriser et de gérer certains espaces naturels, les Conservatoires d'Espaces Naturels (CEN) acquièrent ou conventionnent des parcelles présentant de manières avérée ou potentielle des sensibilités écologiques.

Les communes et les parcelles concernées par la présente étude sont situées à distance de tout site géré par les Conservatoires d'Espaces Naturels (CEN).

Toutes les parcelles étudiées sont situées à distance des terrains gérés par le CEN Occitanie.

1.2.10. Récapitulatif des zones naturelles signalées d'intérêt ou réglementées

L'étude des zonages environnementaux a fait apparaître la présence de nombreux zonages écologiques au sein des communes concernées par les projets d'évolution du PLUi. Les différents zonages environnementaux considérés sont répertoriés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 5 : Synthèse des zonages environnementaux concernés par le projet d'évolution du PLUi Pays de Salars

Identifiant	Nom	Intérêt(s)	Parcelles concernées
Natura 2000 ZSC			
FR7301631	« Vallée du Tarn, de l'Aveyron, du Viaur, de l'Agout et du Gijou »	Habitats, faune et flore	Environ 200 m à l'est de la parcelle « 1 » de Pont-de-Salars
ZNIEFF De Type I			
FR730030564	Rivière du Viaur	Habitats, faune, flore	« 3 » incluse
FR730030106	Tourbière de Cabrières	Habitats, flore	752 m à l'ouest de « 44 »
FR730030152	Zones humides du Gardies	Habitats, faune, flore	1,7 km au nord-est de la parcelle « 42 »
FR730011340	Bocage de Trappes	Habitats, insectes	1,8 km au sud-est de la parcelle « 1 »
FR730030172	Zone humide de Vernet	Habitats, faune, flore	2 km au nord-est de la parcelle « 1 »
FR730030175	Tourbière du Bial	Habitats, flore	2,3 km au sud-est de la parcelle « 3 »
FR730030109	Pentes de la Forêt des Brunnes	Habitats, faune, flore	3,9 km au sud de la parcelle « 46 »
ZNIEFF de type II			
FR730010131	Vallée du Viaur et ses affluents du Larzac	Habitats, flore, amphibiens, oiseaux, poissons, reptiles et mammifères	« 3 » incluse « 66 » partiellement incluse
FR730030118	Ruisseau du Vioulou et Lac de Pareloup	Habitats, flore, amphibiens, oiseaux, reptiles et mammifères	470 m à l'est de la parcelle « 48 » de Trémouilles
Parcs naturels			
FR8000014	Parc naturel régional des Grands Causses	-	2,3 km au sud de la parcelle « 42 » de Le Vibal
PNA			
PNA Vautour Fauve			Toutes les parcelles sont incluses
PNA Milan royal (domaine vital et hivernant)			Toutes les parcelles sont incluses
PNA Pie-grièche à tête rousse			« 46 » incluse
PNA Papillons (Maculinea/Phengaris)			1,5 km au nord de la parcelle « 42 »
PNA Lézard ocellé			1,6 km au nord-est de la parcelle « 27 »

Zonages environnementaux - Sites Natura 2000 et PNR

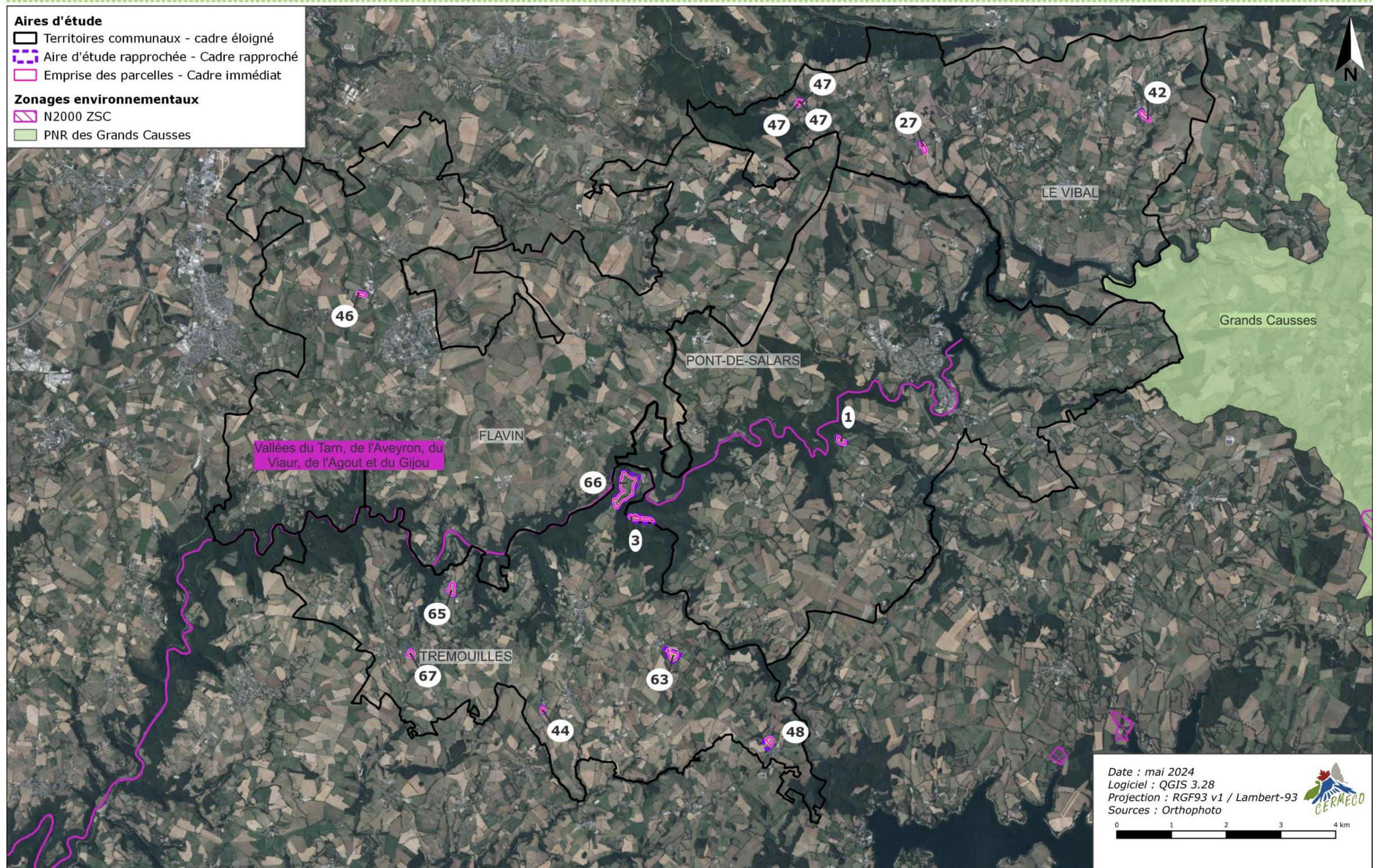


PLANCHE 2. Zonages environnementaux – Sites Natura 2000 et PNR

Zonages environnementaux - Réseau ZNIEFF (type I et II)

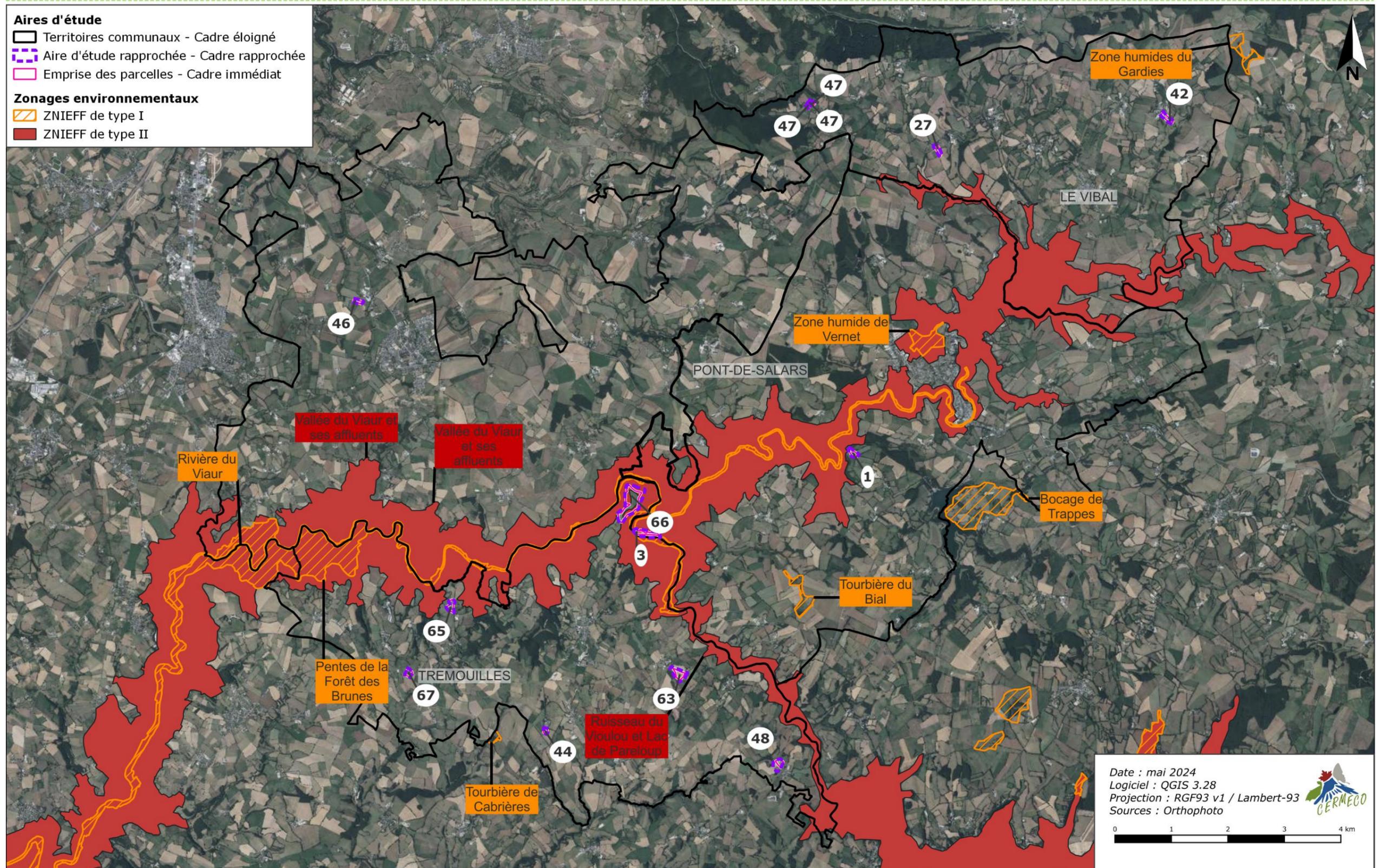


PLANCHE 3. Zonages environnementaux - Réseau ZNIEFF (type I et II)

Zonages environnementaux - PNA

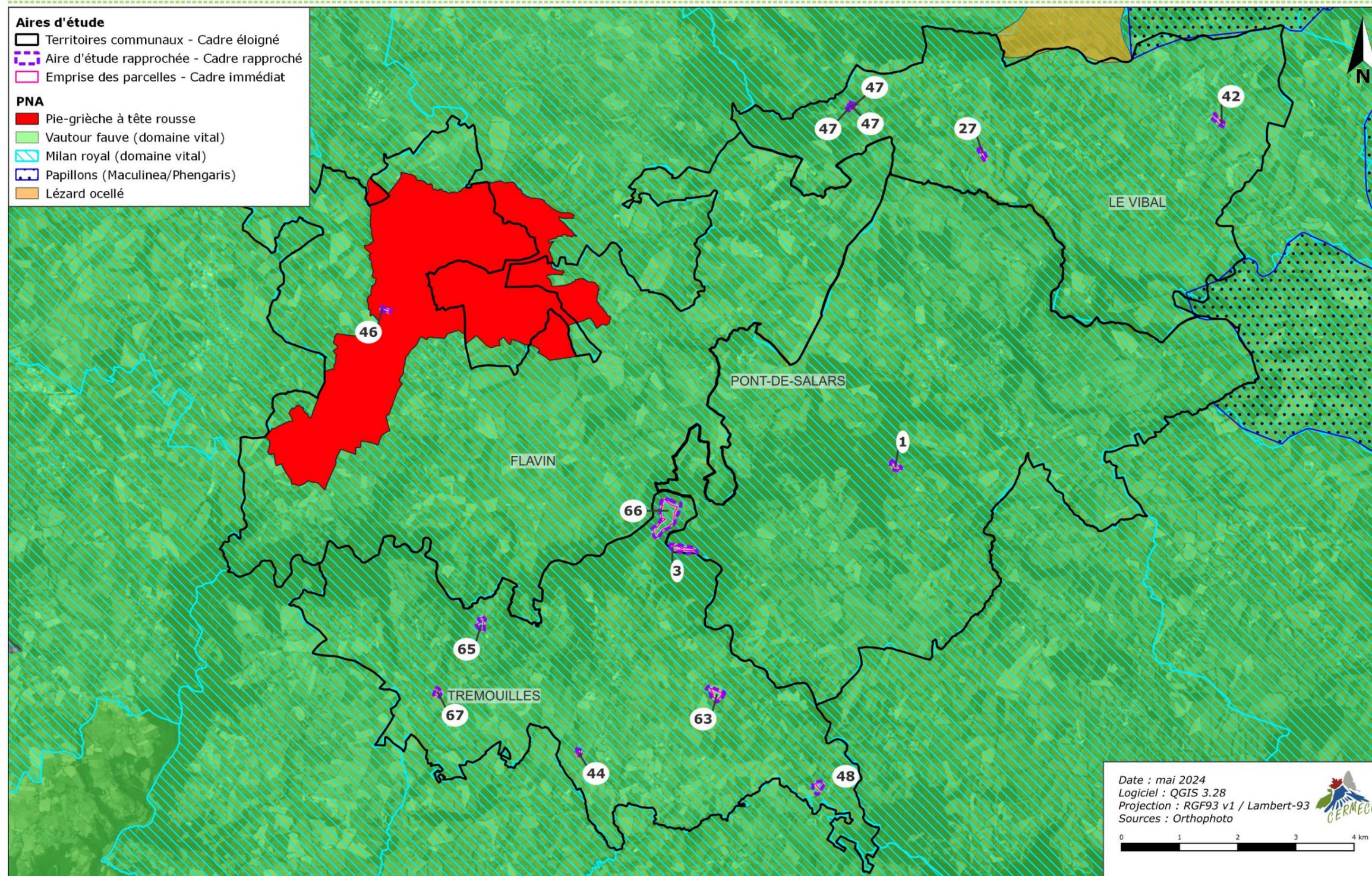


PLANCHE 4. Zonages environnementaux - PNA

1.3. Les trames vertes et bleues

Dans le cadre de l'étude du fonctionnement écologique, les données issues de la Trame verte et bleue du SRADET Occitanie et du SCoT du Syndicat Mixte du Lézou ont été adaptées au niveau local. En effet, l'échelle plus resserrée de l'analyse permet d'identifier d'autres réservoirs locaux, mais également d'infirmier le rôle de continuité écologique de certains corridors repérés au niveau régional.

Le fonctionnement écologique d'un site consiste à étudier l'organisation de l'espace (la mosaïque des éléments du territoire et la façon dont tous ces éléments sont reliés entre eux), en sachant que la complexité, la diversité, la connectivité et finalement l'hétérogénéité du territoire conditionnent la biodiversité.

L'étude du fonctionnement écologique du site passe par une analyse à une échelle assez large afin de repérer les potentiels flux d'espèces d'un réservoir à un autre puis à une aire d'étude plus resserrée.

Les ressources cartographiques provenant des trames vertes et bleues du SRADET Occitanie et du SCoT du Syndicat Mixte du Lézou mettent en évidence l'importance des milieux naturels et du réseau hydrographique local.

Les parcelles concernées ou à proximité des zonages du SRADET Occitanie sont :

- « 3 » : La parcelle est située au cœur d'un réservoir de biodiversité boisé de plaine à préserver. De plus, le ruisseau « *Le Vioulou* » situé au sud de l'aire d'étude est considéré comme un corridor écologique aquatique. Enfin, la ripisylve du ruisseau est considérée comme un réservoir biologique aquatique à préserver ;
- « 66 » : La parcelle n'est située dans aucun zonage mais est située à proximité immédiate des zonages cités pour la parcelle sous le code référence « 3 » mentionnée ci-dessus ;
- « 44 » : Un corridor écologique ouvert de plaine est situé en bordure immédiate de la parcelle étudiée au sud-ouest.

Les parcelles concernées par la présente étude sont catégorisées par le SCoT du Syndicat Mixte du Lézou de la manière suivante :

- Pour les parcelles « 46 », « 44 », « 48 », « 47 », « 1 », « 42 », « 27 », « 63 », « 65 » et « 67 », au vu du contexte écologique de ces parcelles, les aménagements dans ces secteurs ne remettent pas en cause le maintien des équilibres naturels ;
- Au niveau de la parcelle « 48 », les abords boisés à l'ouest de la parcelle sont classés comme secteurs où les aménagements doivent prendre en compte le maintien des équilibre naturels. Pour la parcelle « 42 », les abords au nord et à l'ouest sont également des secteurs où les aménagements doivent prendre en compte le maintien des équilibre naturels.
- La majeure partie de la parcelle « 66 » est un endroit peu sensible d'un point de vue écologique. Il s'agit majoritairement de prairies pâturées. Pour autant, les zones boisées qui bordent la parcelle sont catégorisées comme des secteurs sensibles au sein desquels les aménagements doivent prendre en compte le maintien des équilibres naturels.

- « 3 » : Le milieu ouvert au centre de la parcelle (pâture) est un endroit peu sensible écologiquement. Les aménagements dans ce secteur ne remettent pas en cause le maintien des équilibres naturels. Cependant, les différents bois de feuillus ainsi que la ripisylve du ruisseau « *Le Vioulou* » sont catégorisés comme des secteurs sensibles au sein desquels les aménagements doivent prendre en compte le maintien des équilibres naturels.

Les autres parcelles ne sont pas concernées par des réservoirs, corridors ou obstacles selon le SRADDET Occitanie et le SCoT du Syndicat Mixte du Lévézou.

L'ensemble de ces éléments a été repris dans le PLUi Pays de Salars actuel, avec notamment l'orientation 5 du PADD qui vise à améliorer l'intégration des enjeux environnementaux dans l'aménagement du territoire. Il y est notamment fait mention d'identifier les éléments à forts enjeux pour la ressource en eau à savoir les espaces de mobilité des cours d'eau, les zones d'expansion des crues, les ripisylves et les haies. L'objectif est de préserver les secteurs sensibles déjà identifiés par la trame verte et bleue.

- ➔ D'après la TVB du SRADDET Occitanie, la parcelle « 3 » est située au cœur d'un réservoir de biodiversité boisé de plaine à préserver. Le ruisseau « *Le Vioulou* » est un corridor aquatique écologique et sa ripisylve un réservoir biologique aquatique à préserver.
- ➔ D'après la TVB du SCoT du Syndicat Mixte du Lévézou, la majorité des parcelles sont jugées peu sensibles écologiquement. De ce fait, les aménagements dans ces secteurs ne remettent pas en cause les équilibres naturels. Cependant, la parcelle « 3 » située sur la commune de Pont-de-Salars au niveau du lieu-dit « *Le Martinet* » est jugée sensible écologiquement du point de vue des données disponibles (hors inventaires de terrain). Il en est de même pour les bordures de la parcelle « 66 ». Les aménagements dans ce secteur doivent prendre en compte le maintien des équilibres naturels.

SRADDET Occitanie - Trame verte et bleue

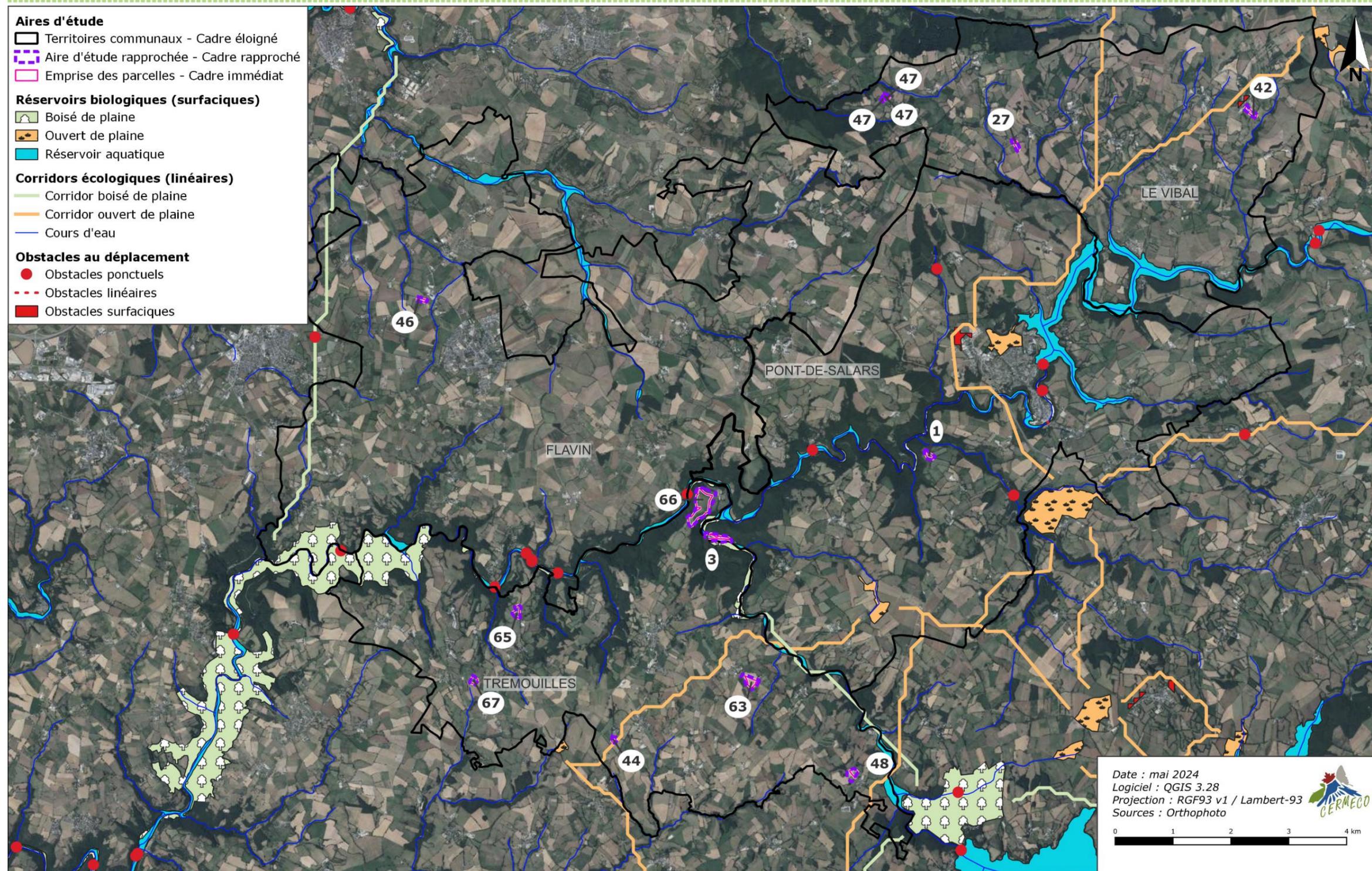


PLANCHE 5. SRADDET Occitanie – Trame verte et bleue

1.4. Recueil bibliographique

Au préalable, un recueil bibliographique a été réalisé afin de bien identifier les enjeux écologiques déjà connus au niveau des communes étudiées. Des bases de données comme Faune Occitanie, Biodiv'Occitanie, Web'obs, SINP ou Silene ont été parcourues.

Au vu de la mosaïque d'habitats présents sur le territoire de la communauté de communes du Pays de Salars, de nombreuses espèces faunistiques et floristiques ont été recensées.

Par soucis de lisibilité, toutes les données issues de ces bases ne peuvent être détaillées ici. Seule une synthèse est donc proposée ci-après en considérant les espèces les plus remarquables.

Données flore

D'après l'analyse des zonages environnementaux et la consultation des bases de données naturalistes, quelques espèces floristiques patrimoniales ont été recensées au sein du territoire de la communauté de communes Pays de Salars. Il s'agit majoritairement des espèces d'intérêt présentes dans les zonages N2000 et ZNIEF (Ail des landes, Aconit tue-loup, Gentiane des marais, Potentille des marais ...).

Données faune

De nombreuses données sont disponibles sur la communauté de communes Pays de Salars ce qui reflète la richesse biologique de ce secteur aveyronnais. Le territoire dispose d'une grande diversité de milieux naturels favorables à de nombreuses espèces. De ce fait, tous les cortèges sont représentés au sein du territoire. Afin d'illustrer la bonne connaissance naturaliste du territoire, les principales espèces remarquables sont reprises synthétiquement ci-dessous.

- Cortège des milieux semi-ouverts

Ce cortège concerne des espèces nichant au sein des haies mésophiles et des ronciers et des espèces qui chassent au niveau des friches et des prairies. C'est notamment le cas du Bruant proyer, du Bruant jaune, du Bruant zizi, de la Fauvette grisette, de la Pie-grièche écorcheur, de l'Hirondelle rustique, de l'Hirondelle de fenêtre, de la Linotte mélodieuse, du Pipit farlouse, du Tarier des prés et du Serin Cini.

- Cortège des milieux ouverts

Ici cela regroupe les espèces qui nichent au sol au sein des friches et des prairies. Les espèces de ce cortège apprécient particulièrement les milieux agricoles. Parmi les espèces remarquables on retrouve notamment la Caille des blés et l'Alouette des champs.

- Cortège des espèces nichant au sein d'une strate arborée

Ce cortège concerne aussi bien les espèces forestières que celles qui privilégient les milieux semi-ouverts pourvus d'une strate arborée. On y retrouve notamment le Chardonneret

élégant, la Tourterelle des bois, le Bec-croisé des sapins, le Pic noir, le Gobemouche noir, la Chevêche d'Athéna, le Grand Corbeau ou encore le Verdier d'Europe.

- Cortège des rapaces

La diversité des milieux retrouvés au sein du territoire est favorable pour de nombreuses espèces de rapaces. Parmi les nombreuses espèces de rapaces recensées sur le territoire, on peut notamment mentionner : le Milan royal, le Milan noir, le Vautour Fauve, l'Épervier d'Europe, le Busard des roseaux ou encore le Faucon crécerelle. Ces espèces peuvent potentiellement être rencontrées au sein des parcelles étudiées notamment en phase de chasse ou de transit.

- Cortège des milieux aquatiques

Quelques espèces, aux mœurs aquatiques ont été recensées sur le territoire notamment au niveau des principaux cours d'eau. Parmi les espèces recensées on retrouve le Cingle plongeur et le Martin-pêcheur d'Europe.

De nombreuses espèces de reptiles et d'amphibiens ont aussi été repérées au sein du territoire de la communauté de communes du Pays de Salars. Les nombreux cours d'eau et milieux humides et aquatiques associés sont notamment favorables pour de nombreuses espèces d'amphibiens. Parmi les espèces les plus remarquables : l'Alyte accoucheur, le Triton palmé, le Crapaud calamite, le Crapaud épineux, la Salamandre tachetée, la Grenouille rousse.

- Cortège des reptiles

Les espaces naturels (pelouses calcaires, milieux humides, friches naturelles, etc.), sont également favorables à l'observation de nombreuses espèces de reptiles. Sur le territoire de la communauté de communes Pays de Salars de nombreuses observations de Lézard à deux raies, Vipère aspic, Orvet fragile, Couleuvre vipérine ou encore Couleuvre helvétique ont ainsi été recensées dans les différentes bases de données naturalistes.

- Cortège des mammifères

La mosaïque de milieux naturels, agricoles et urbains est également favorable pour de nombreuses espèces de mammifères dont le Lapin de garenne, l'Écureuil roux, le Hérisson d'Europe, la Loutre d'Europe, la Genette commune ainsi que de nombreuses espèces de Chiroptères (Petit Rhinolophe, Grand Rhinolophe, Barbastelle d'Europe, Noctule de Leisler, Sérotine commune, Pipistrelle commune, Pipistrelle de Kuhl, etc.).

- Cortège entomologique

De nombreuses espèces de papillons (Lépidoptères) sont recensées dans la bibliographie ainsi que de nombreuses espèces d'Odonates. Cependant, les cortèges sont communs et ubiquistes même si certaines espèces remarquables sont à mentionner telles que la Zygène des prés ou encore le Lucane cerf-volant.

1.5. Les résultats des inventaires

1.5.1. Analyse globale

La campagne de terrain a permis d'identifier **30 grandes typologies d'habitats** au niveau des parcelles expertisées et de leurs environs immédiats. Il est rappelé que seules deux sessions d'inventaires terrain ont été menées, et parfois une seule en fonction des parcelles, ce qui ne permet pas de déterminer avec précision l'ensemble des habitats de végétation de chaque parcelle. Il s'agit donc ici d'une analyse sommaire mettant en évidence les principales unités écologiques au sein de chacune des parcelles étudiées.

D'un point de vue général, aucun inventaire écologique floristique complet de terrain n'a été réalisé, de ce fait, il n'est pas possible de conclure sur la présence d'espèces floristiques présentant d'importants enjeux écologiques au sein des parcelles étudiées. Toutefois, au vu des espèces recensées dans les différentes bases de données naturalistes au sein des communes concernées par la présente évolution des zonages du PLUi Pays de Salars, les secteurs les plus sensibles pour la flore sont représentés par les milieux rivulaires et les boisements.

Par soucis de compréhension, les grandes typologies d'habitats suivantes ont été catégorisées pour présenter les résultats :

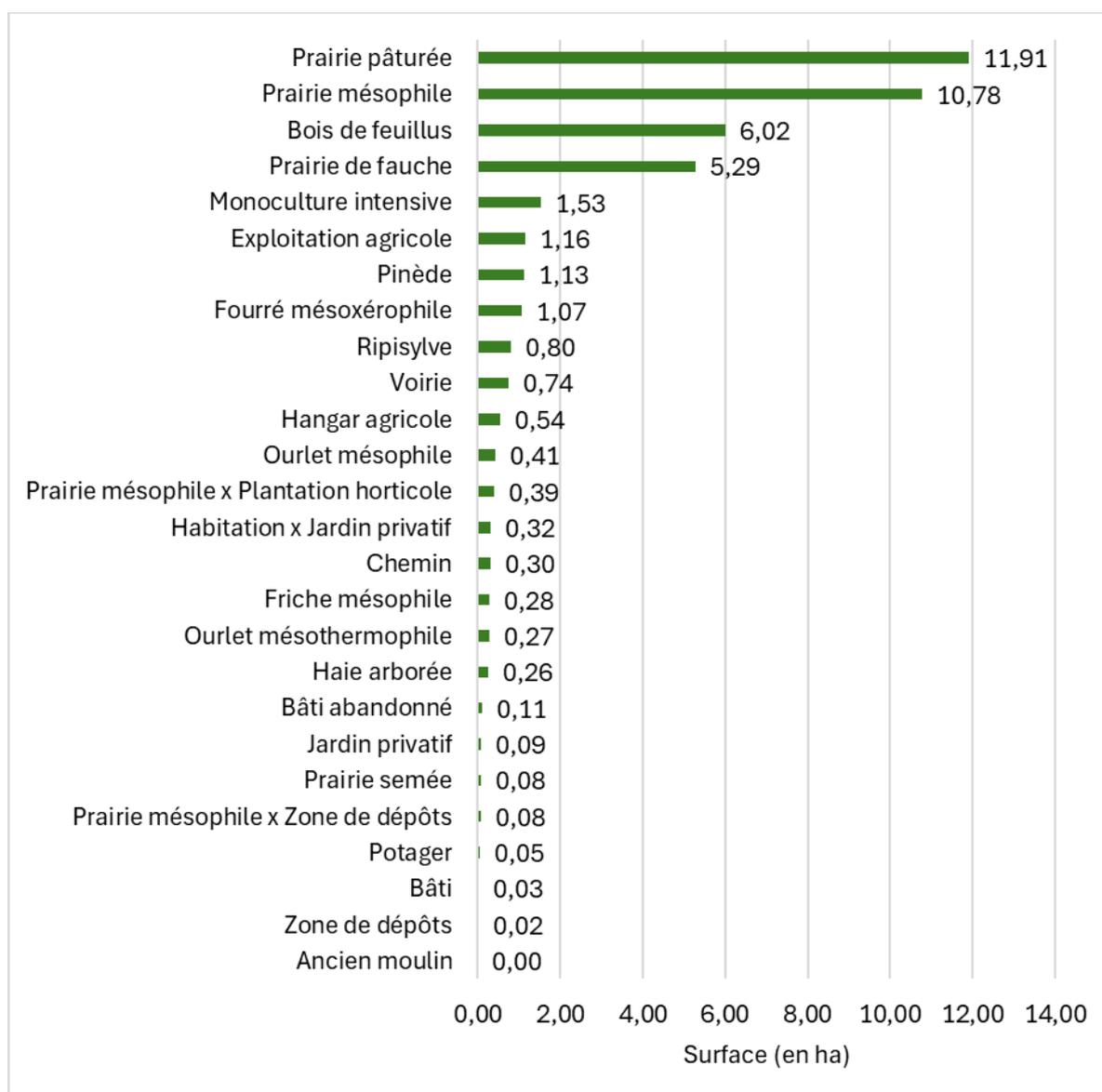
- Ancien moulin = Il s'agit d'une ancienne construction qui va faire l'objet d'une rénovation.
- Arbre isolé = Il s'agit de grands arbres correspondant souvent à des Chênes, Frênes ou Noyers dont la présence est ponctuelle au sein d'un autre habitat.
- Bâti = Bâtiment isolé, correspondant majoritairement à des habitations.
- Bâti abandonné = Ancienne habitation ou bâtiment agricole laissé à l'abandon.
- Bois de feuillus = Il s'agit d'un habitat surfacique fermé et dominé par des essences arbustives et arborées.
- Chemin : Il s'agit d'un habitat d'origine anthropique, parfois artificiel, mais peu imperméable. Souvent constitué de terre ou herbe rase.
- Exploitation agricole = Il s'agit de l'emprise au sol d'une exploitation agricole, hors bâti, composée de surfaces souvent imperméabilisées et d'éléments tels que des silos, zones de stockages, etc ...
- Fossé = Il s'agit de linéaire creusé à une profondeur dépassant rarement un mètre où une végétation souvent hygrophile se développe.
- Fourré mésoxérophile = Il s'agit de secteurs souvent assez réduits en superficie, zone restreinte enfrichée au sein d'une parcelle. Ces secteurs denses en végétation exposés à l'ensoleillement peuvent représenter des refuges pour la petite faune et des zones de reproduction et d'alimentation pour l'avifaune.
- Friche mésophile = Il s'agit de parcelles dégradées, dont la perturbation par l'activité humaine témoigne du développement important d'espèces telles que l'Ortie dioïque (*Urtica dioica*).
- Habitation et jardin privé = Cet habitat correspond comme son nom l'indique aux secteurs pavillonnaires privatifs souvent constitués d'une

maison et d'un jardin avec présence d'une pelouse mésophile rase et d'espèces horticoles.

- Haie arborée = Il s'agit d'un corridor linéaire principalement composé d'essences de haut jet telles que le Chêne pédonculé (*Quercus robur*) ou encore le Frêne commun (*Fraxinus excelsior*). Elles sont souvent situées en bordure de parcelle.
- Haie arbustive = Tout comme la haie arborée, il s'agit d'un corridor linéaire principalement composé d'essences arbustives telles que l'Aubépine à un style (*Crataegus monogyna*), le Noisetier commun (*Corylus avellana*), le Houx commun (*Ilex aquifolium*), le Lierre grimpant (*Hedera helix*) et la Ronce (genre *Rubus*).
- Haie multistrate = Il s'agit d'une haie possédant plusieurs strates de végétation, correspondant souvent à la combinaison d'espèces arbustives et arborées qui composent les haies arbustives et arborées.
- Hangar agricole = Il s'agit d'une construction souvent ouverte sur au moins un de ses côtés et favorable aux espèces anthropophiles.
- Jardin privatif : Il s'agit de jardins présents à proximité d'habitations et dont la pression anthropique y est forte (pelouse rase, présence de plantes horticoles).
- Monoculture intensive = Parcelle souvent concernée par des cultures céréalières où l'impact humain y est fort et laisse peu de place à la biodiversité.
- Muret en pierre = Il s'agit de linéaires constitués de pierres, souvent anciens et assez dégradés où des ronces s'y développent, habitats pouvant être favorables aux reptiles.
- Ourlet mésophile = Il s'agit de formations réduites marquant la transition entre un habitat boisé et un habitat ouvert avec la présence d'une végétation mésophile.
- Ourlets mésothermophiles = Il s'agit de formations réduites marquant la transition entre un habitat boisé et un habitat ouvert avec la présence d'espèces plutôt inféodées aux milieux mésophiles à thermophiles.
- Pinède = Il s'agit d'une formation arborée dominée par la présence de conifères.
- Plantation horticole = Il s'agit d'une plantation d'espèces horticoles, majoritairement non indigènes.
- Potager = Il s'agit d'un habitat remanié par l'Homme pour de la mise en culture sur une surface restreinte avec une diversification des espèces cultivées.
- Prairie de fauche = Il s'agit d'un habitat ouvert, constitué par une formation végétation mésophile commune et faisant l'objet à minima d'une fauche par année.
- Prairie mésophile = Il s'agit d'un habitat ouvert, constitué par une formation végétale mésophile commune.
- Prairie pâturée = Il s'agit de prairies dont l'entretien est réalisé par du pâturage bovin, équin ou ovin. La végétation y est ainsi souvent rase.
- Prairie semée = Il s'agit souvent d'une culture de Ray-grass destinée à l'alimentation du bétail.

- Ripisylve = Corridor boisé plus ou moins étendu en superficie situé aux abords des cours d'eau.
- Ruisseau = Il s'agit du ruisseau « *Le Vioulou* »
- Voirie = Cet habitat artificiel correspond aux surfaces imperméables utilisées par l'Homme pour ses déplacements (routes, trottoirs ...).
- Zone de dépôts = Il s'agit d'une zone servant au stockage de matériaux de diverses origines, souvent minéralisés et fréquemment remaniés.

Certains de ces habitats sont localement présents en mosaïque, c'est notamment le cas des prairies mésophiles parfois associées à d'autres habitats.



Pour la surface égale à 0,00 il s'agit d'un habitat qui couvre une très faible superficie (quelques m²) dont la surface est donc inférieure à 0,01 ha

Figure 1. Surface totale (en ha) de chaque habitat surfacique au sein de l'emprise totale des aires d'étude rapprochée

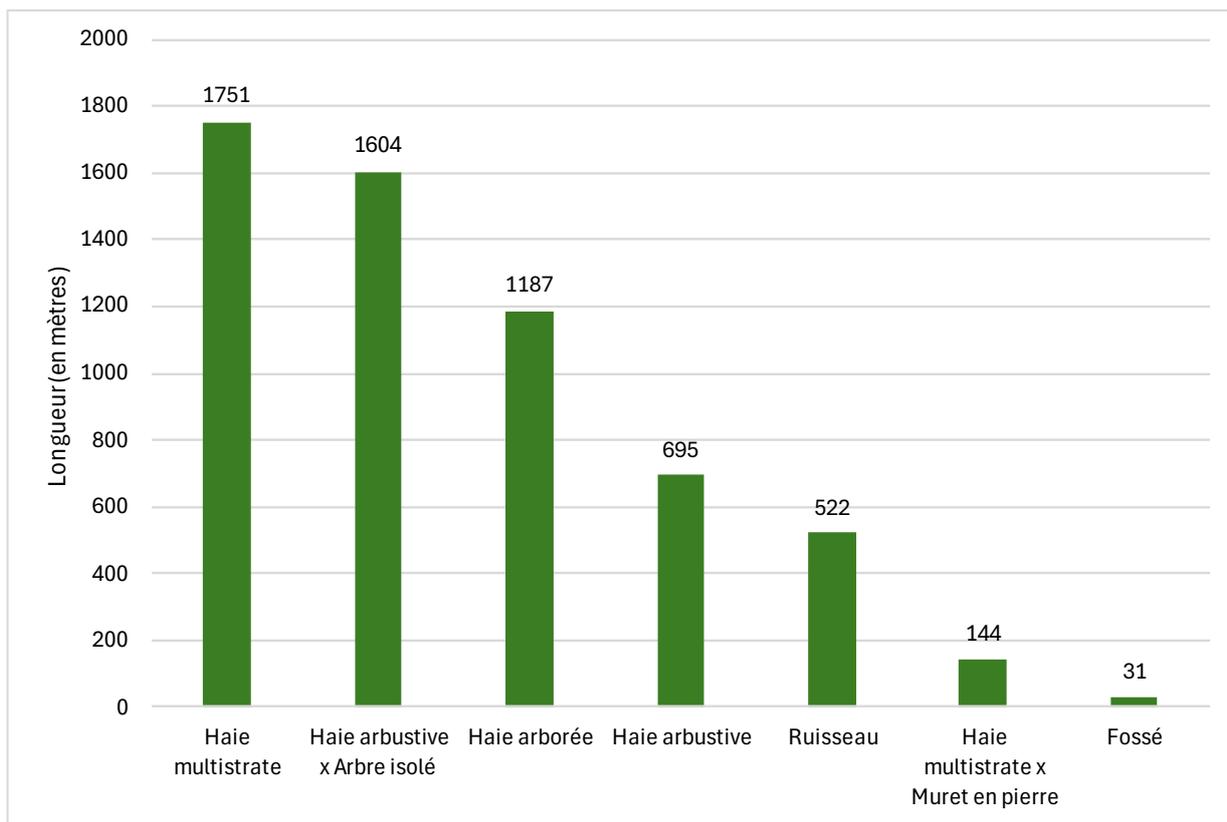


Figure 2. Longueur totale (en m) de chaque habitat linéaire au sein de l'emprise totale des aires d'étude rapprochée

Pour la faune, seules deux sessions d'inventaires ont été réalisées. De plus, pour certaines parcelles seule une session d'inventaire a eu lieu. Seule une tendance des enjeux est donc affectée à chaque unité écologique de chaque parcelle.

D'un point de vue général, aucune espèce présentant d'importants enjeux écologiques n'a été recensée. Toutefois, les secteurs les plus sensibles pour la faune sont représentés par les milieux fermés avec notamment les milieux rivulaires et les bois expertisés.

Il est tout de même à noter l'observation du Milan royal (*Milvus milvus*) qui fait l'objet d'un Plan National d'Action (PNA). Un individu a été observé en chasse au-dessus de prairies de plusieurs parcelles.

Ainsi ces deux campagnes d'inventaires ont permis de recenser 23 espèces végétales, 43 espèces d'oiseaux, 2 espèces de mammifères, 1 espèce d'amphibien, 2 espèces de reptiles et 14 espèces d'insectes.

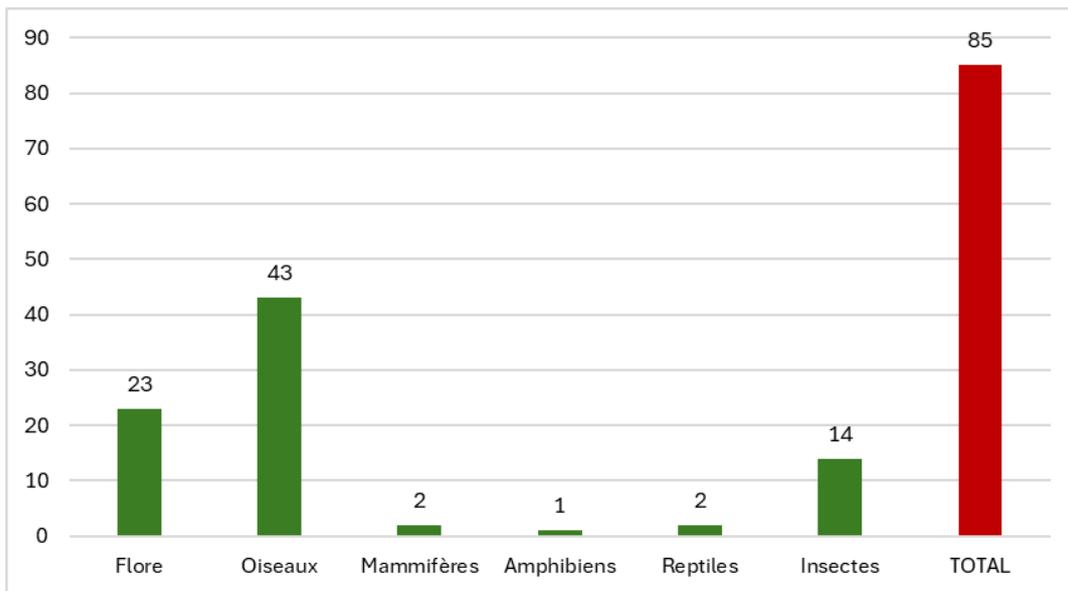


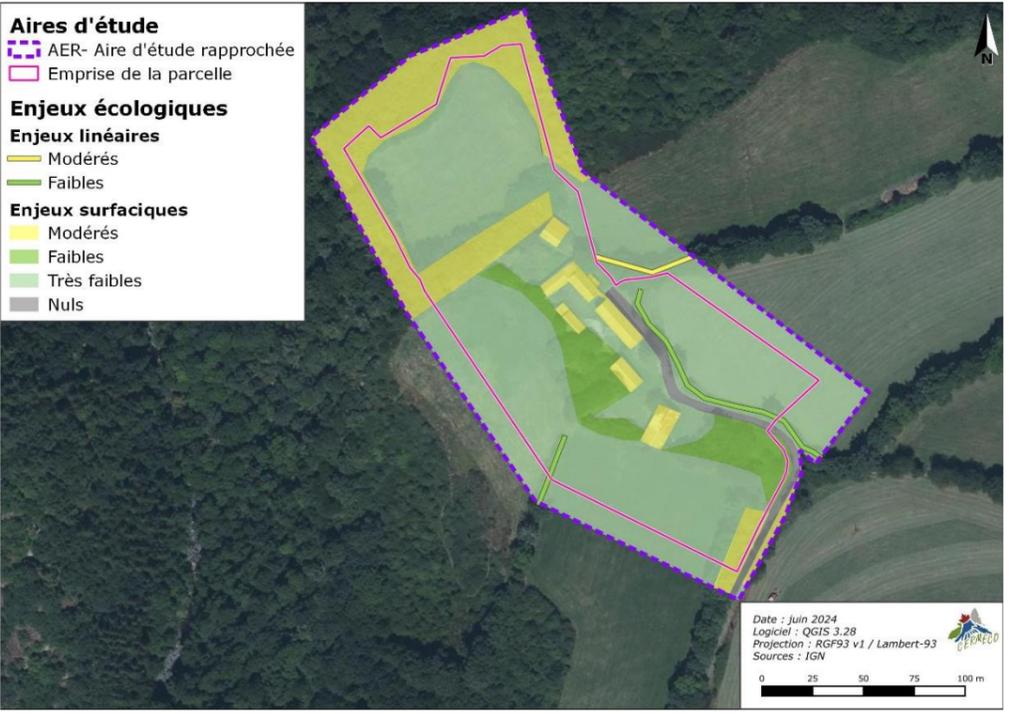
Figure 3. Richesse spécifique par taxons

1.5.2. Analyse par parcelles

Pour une meilleure lisibilité du rendu des résultats de cette expertise, une analyse par parcelle a été réalisée sous forme de fiche. Elle reprend les éléments descriptifs de la parcelle, une photographie illustrative, une cartographie des grandes typologies d'habitats de végétation (cultures, prairies, ripisylves, boisements etc.), une analyse succincte des enjeux identifiés et des préconisations de préservation de la biodiversité.

Ces analyses sont classées dans deux sous parties dédiées, en fonction du type de procédure par laquelle chaque parcelle est concernée. Pour rappel, le Tableau n°2 en début de ce rapport recoupe ces informations.

Parcelles concernées par une procédure de Révision Allégée 1

Parcelle code : 1 Objectif : Passage d'un zonage « Ap » à « A »	
Description	Cartographie des typologies d'habitats
<p>La parcelle est située sur la commune de Pont-de-Salars, au niveau du lieu-dit « La Roquette » au bout d'une voie sans issue. Il s'agit d'une ancienne exploitation agricole actuellement occupée par une friche mésophile ponctuée, de prairies mésophiles et de nombreux bâtiments abandonnés. La parcelle est bordée par un réseau de différentes haies qui sont connectées entre elles ainsi qu'à un bois de feuillus. Quelques ourlets mésophiles viennent compléter le maillage écologique local. L'objectif est de passer le zonage de cette parcelle de « Ap » à « A » dans le cadre d'un projet de ferme auberge associée à un atelier de découpe ainsi que la mise en place de poulaillers mobiles. Il est à noter que 3 bâtiments sont déjà identifiés afin de pouvoir changer de destination dans le PLUi actuel.</p>	 <p>Aires d'étude ■ AER- Aire d'étude rapprochée ■ Emprise de la parcelle</p> <p>Habitats de végétation ■ Haie arborée ■ Haie arbustive ■ Haie multistrata ■ Bâti abandonné ■ Bois de feuillus ■ Friche mésophile ■ Haie arborée ■ Ourlet mésophile ■ Prairie de fauche ■ Prairie mésophile ■ Voirie</p> <p><small>Date : juin 2024 Logiciel : QGIS 3.28 Projection : RGF93 v1 / Lambert-93 Sources : IGN</small></p>
Photographies (source : CERMECO)	
 <p style="text-align: center;">Mai 2024</p>	
Analyse succincte des enjeux identifiés	Cartographie des enjeux pressentis
<p>Cette parcelle a fait l'objet de deux sessions d'inventaires qui ont permis d'appréhender les sensibilités écologiques locales. Les différents bâtiments abandonnés présentent de nombreuses interstices et anfractuosités qui apparaissent comme favorables à la présence d'une faune anthropophile et notamment de chauves-souris et de rapaces nocturnes (chouettes). Il est à noter que des espèces diurnes telles que le Moineau domestique ou l'Hirondelle rustique qui sont connues pour fréquenter ce type d'habitat n'ont pas été contactées. Ces édifices peuvent tout de même accueillir plusieurs espèces protégées et/ou à enjeux. Ces espèces possèdent des mœurs nocturnes et des inventaires nocturnes permettraient donc d'apprécier au mieux la faune fréquentant ces lieux. Parallèlement, les zones d'ourlets mésophiles ainsi que les haies et le bois de feuillus s'ancrent en tant que zones de reproduction des oiseaux locaux. Pour autant, des espèces communes et ubiquistes ont été inventoriées. Enfin, la friche mésophile qui est présente entre les différents bâtiments abandonnés apparaît comme peu attractive pour la faune locale.</p> <p>D'après la cartographie de la Trame Verte et Bleue du SRADDET Occitanie, le secteur est en dehors de tout zonage écologique. De plus, d'après le travail à propos de la TVB réalisé dans le cadre du SCoT du Syndicat Mixte du Lévézou, les aménagements dans ce secteur ne remettent pas en cause le maintien des équilibres naturels. Cependant, les différentes haies identifiées aux abords de la parcelle peuvent être considérées comme des corridors écologiques à l'échelle locale.</p>	 <p>Aires d'étude ■ AER- Aire d'étude rapprochée ■ Emprise de la parcelle</p> <p>Enjeux écologiques Enjeux linéaires ■ Modérés ■ Faibles Enjeux surfaciques ■ Modérés ■ Faibles ■ Très faibles ■ Nuls</p> <p><small>Date : juin 2024 Logiciel : QGIS 3.28 Projection : RGF93 v1 / Lambert-93 Sources : IGN</small></p>
Préconisations de préservation de la biodiversité	
<p>Les enjeux écologiques de la parcelle sont majoritairement modérés à très faibles. Les bâtiments abandonnés possèdent des enjeux modérés en raison des espèces qui sont susceptibles de fréquenter ces édifices. La présence de cette faune anthropophile reste cependant à confirmer. Les ourlets mésophiles présentent des enjeux de conservation faibles puisqu'il s'agit d'habitat de reproduction, de repos et d'alimentation de nombreuses espèces communes. Le réseau local de haie associé au bois de feuillus est relativement dense et en bon état de conservation. Les différentes haies qui structurent le territoire local ont des enjeux de conservation évalués comme modérés et faibles. En effet, ces corridors linéaires sont particulièrement importants notamment dans un paysage agricole.</p> <p>Les principales préconisations à formuler pour cette parcelle sont donc :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tenir compte de la présence des espèces potentiellement présentes dans les bâtiments abandonnés lors de la rénovation et des travaux prévus dans le cadre de l'aménagement de la ferme auberge. Une vérification de l'absence ou de la présence de chauves-souris et des adaptations des travaux si des Chiroptères sont présents sont pertinents. • Une préservation du réseau local de haies. • Un défrichage de l'ourlet mésophile en fin de période hivernale ou en hiver afin d'éviter tout dommage direct sur les espèces qui utilisent cet habitat en période de reproduction. 	

Parcelle code : 27 Objectif : Passage d'un zonage « Ap » à « A »	
Description	Cartographie des typologies d'habitats
<p>La parcelle est située au sein de l'exploitation agricole située au lieu-dit « La Planque » sur le territoire communal de Le Vibal. Cette dernière est occupée par une prairie pâturée par des ovins. Elle est délimitée au nord par l'exploitation agricole et au sud par des haies qui entourent la prairie. Actuellement, la parcelle est classée en zonage « Ap ». L'objectif dans le cadre de la présente évolution du PLUi est d'étendre le zonage « A » associé à l'exploitation agricole à cette parcelle.</p>	 <p>Aires d'étude</p> <ul style="list-style-type: none"> AER- Aire d'étude rapprochée Emprise de la parcelle <p>Habitats de végétation</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Haie arborée ■ Haie arbustive x Arbre isolé ■ Chemin ■ Exploitation agricole ■ Hangar agricole ■ Prairie mésophile ■ Prairie pâturée <p><small>Date : mai 2024 Logiciel : QGIS 3.28 Projection : RGF93 v1 / Lambert-93 Sources : IGN</small></p>
<p style="text-align: center;">Photographies (source : CERMECO)</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around;">    </div> <p style="text-align: center;">Septembre 2023</p>	
Analyse succincte des enjeux identifiés	Cartographie des enjeux pressentis
<p>Cette parcelle a fait l'objet de deux sessions d'inventaires qui ont permis d'appréhender les sensibilités écologiques locales. Le pâturage en place sur la prairie ne permet pas le développement d'une flore variée qui serait favorable à la faune et notamment les insectes. Il est à signaler que cette prairie est tout de même utilisée par le Milan royal en tant qu'habitat de chasse. En effet, un individu a été observé en mai 2024 en phase de chasse au-dessus de la prairie. Les différentes haies qui bordent la parcelle sont qualifiées d'habitats de reproduction de l'avifaune locale et notamment d'espèces telles que le Serin cini. Enfin, les hangars situés dans l'exploitation agricole, déjà zone A, sont considérés comme des habitats favorables à la reproduction du Moineau domestique et du Rougequeue noir. En tant qu'habitats de reproduction pour plusieurs espèces d'oiseaux, les hangars et la haie arborée possèdent des enjeux modérés. Bien que présentant peu d'intérêt pour la faune, la prairie pâturée possède des enjeux faibles étant donné qu'elle est utilisée par le Milan royal.</p> <p>D'après la cartographie de la Trame Verte et Bleue du SRADDET Occitanie, le secteur est en dehors de tout zonage écologique. De plus, d'après le travail à propos de la TVB réalisé dans le cadre du SCoT du Syndicat Mixte du Lévézou, les aménagements dans ce secteur ne remettent pas en cause le maintien des équilibres naturels.</p>	 <p>Aires d'étude</p> <ul style="list-style-type: none"> AER- Aire d'étude rapprochée Emprise de la parcelle <p>Enjeux écologiques</p> <p>Enjeux linéaires</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Faibles <p>Enjeux surfaciques</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Modérés ■ Faibles ■ Très faibles ■ Nuls <p><small>Date : mai 2024 Logiciel : QGIS 3.28 Projection : RGF93 v1 / Lambert-93 Sources : IGN</small></p>
<p style="text-align: center;">Préconisations de préservation de la biodiversité</p> <p>Les enjeux écologiques de la parcelle sont majoritairement modérés à très faibles. Le passage de « Ap » en « A » de la prairie pâturée est donc susceptible de représenter une perte de surface d'habitat de chasse pour le Milan royal. Pour autant, de nombreuses prairies sont présentes autour de l'exploitation et la fonctionnalité écologique du territoire de chasse pour cette espèce n'est donc pas remise en cause.</p> <p>Les principales préconisations à formuler pour cette parcelle sont donc :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La préservation des haies qui bordent l'exploitation et un entretien de celles-ci, si nécessaire, en dehors des périodes de reproduction de l'avifaune. • Veiller à ne pas détruire de nid et ne pas intervenir en période de reproduction lors d'éventuels travaux sur les hangars qui sont déjà présents en zone A. 	

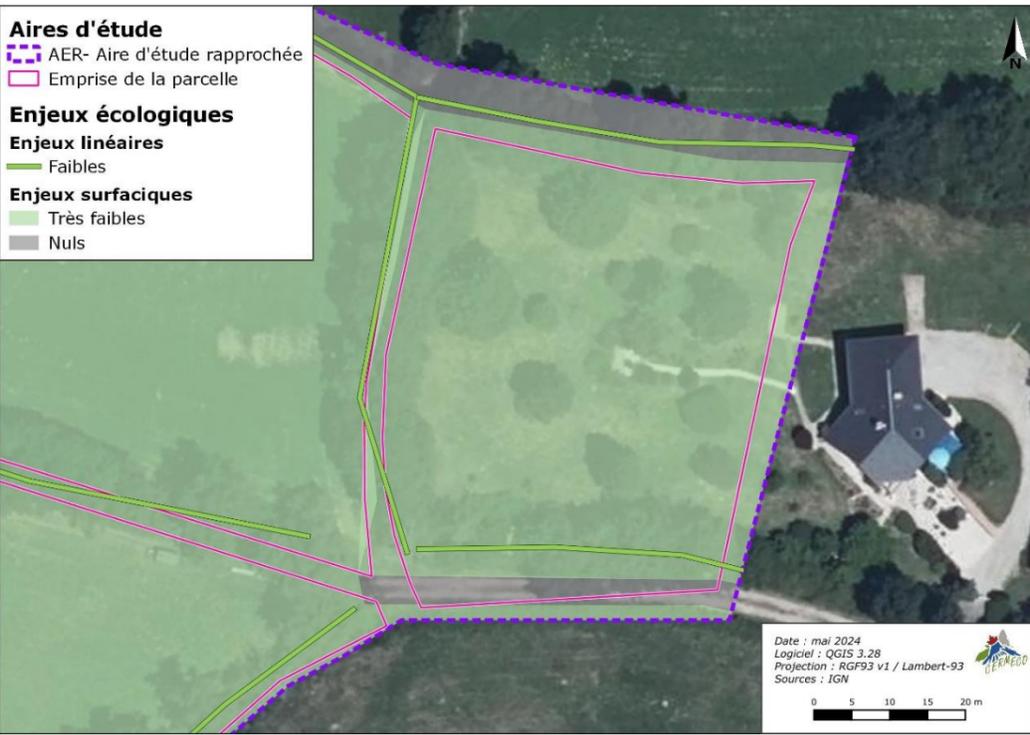
Parcelle code : 42 Objectif : Passage d'un zonage « Ap » à « A »	
Description	Cartographie des typologies d'habitats
<p>La parcelle est située au sein du hameau « <i>Les Combettes</i> » sur le territoire communal de Le Vibal au sein d'une exploitation agricole bovine. Cette dernière est occupée par une exploitation agricole sur ses deux tiers nord et par une prairie pâturée (pâturage bovin) à l'extrémité sud. La parcelle est bordée sur ces flancs par une haie arborée au nord et une haie multistratée au sud. Actuellement, une grande partie de l'exploitation agricole est classée en zonage « A » tandis que la moitié sud est classée en zonage « Ap ». L'objectif dans le cadre de la présente évolution du PLUi est l'extension du zonage agricole à la totalité de la parcelle étudiée.</p>	
Photographies (source : CERMECO)	
<p style="text-align: center;">Septembre 2023 (à gauche et au milieu) / Mai 2024 (à droite)</p>	
Analyse succincte des enjeux identifiés	Cartographie des enjeux pressentis
<p>Cette parcelle a fait l'objet de deux sessions d'inventaires qui ont permis d'appréhender les sensibilités écologiques locales. Les enjeux au niveau de l'exploitation agricole sont assez faibles car cette zone est fortement imperméabilisée. Pour autant, l'Hirondelle rustique et le Moineau domestique ont été observés et les différents hangars agricoles déjà en zone A sont favorables à la nidification de ces espèces. La prairie pâturée et les prairies alentours, sont quant à elles utilisées par le Milan royal en phase de chasse. Enfin, de nombreuses espèces ont été contactées au niveau des haies. C'est par exemple le cas du Chardonneret élégant, du Serin cini ou encore du Verdier d'Europe. De ce fait, ces haies sont très importantes pour l'avifaune locale et possèdent des enjeux modérés.</p> <p>D'après la cartographie de la Trame Verte et Bleue du SRADDET Occitanie, le secteur est en dehors de tout zonage écologique. De plus, d'après le travail à propos de la TVB réalisé dans le cadre du SCoT du Syndicat Mixte du Lévézou, les aménagements dans cette parcelle ne remettent pas en cause le maintien des équilibres naturels. Ceci n'est pas le cas des alentours qui sont des secteurs où les aménagements doivent prendre en compte le maintien des équilibres naturels.</p>	
Préconisations de préservation de la biodiversité	
<p>Les enjeux écologiques de la parcelle sont majoritairement modérés à très faibles. Les hangars agricoles possèdent des enjeux modérés car ils sont attractifs pour le Moineau domestique. Il est à noter que ces infrastructures sont déjà en zone A et la révision allégée n°1 n'a pas pour vocation de modifier le zonage de ces bâtiments. Les haies qui bordent l'exploitation sont très importantes pour l'avifaune locale car elles sont des habitats de reproduction pour de nombreuses espèces. Enfin, la prairie pâturée apparaît comme peu favorable à la biodiversité mais est pour autant utilisée par le Milan royal en tant que zone de chasse. Le passage de « Ap » en « A » de la prairie pâturée est donc susceptible de représenter une perte de surface d'habitat de chasse pour ce rapace. Pour autant, des nombreuses prairies sont présentes autour de l'exploitation et la fonctionnalité écologique du territoire de chasse pour cette espèce n'est donc pas remise en cause.</p> <p>Les principales préconisations à formuler pour cette parcelle sont donc :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La préservation des haies qui bordent l'exploitation et un entretien de celles-ci, si nécessaire, en dehors des périodes de reproduction de l'avifaune. • Veiller à ne pas détruire de nid et ne pas intervenir en période de reproduction lors d'éventuels travaux sur les hangars déjà en zone A. 	

Parcelle code : 44 Objectif : Passage d'un zonage « Ap » à « A »	
Description	Cartographie des typologies d'habitats
<p>Cette parcelle est située sur la commune de Trémouilles au sein d'une exploitation agricole. Il s'agit d'une parcelle ouverte occupée par une prairie pâturée (pâturage ovin) et bordée à l'ouest par une haie arborée composée de Robinier faux-acacia (<i>Robinia pseudoacacia</i>) ainsi qu'une haie arborée au nord composée d'essences locales (<i>Fraxinus excelsior</i>, <i>Crataegus succulenta</i>, <i>Prunus spinosa</i>). L'objectif dans le cadre de la révision du zonage du PLUi est d'étendre le zonage « A » actuellement en place au nord au niveau de l'exploitation « Le Bel-Air » à cette parcelle pâturée. L'objectif de cette évolution est de pouvoir réaliser un hangar (fourrage et matériel) sur le siège de l'exploitation.</p>	 <p>Aires d'étude</p> <ul style="list-style-type: none"> AER- Aire d'étude rapprochée Emprise de la parcelle <p>Habitats de végétation</p> <ul style="list-style-type: none"> Haie arborée Haie de Robinier faux-acacia Chemin Prairie pâturée <p>Date : juin 2024 Logiciel : QGIS 3.28 Projection : RGF93 v1 / Lambert-93 Sources : IGN</p>
Photographies (source : CERMECO)	
 <p style="text-align: center;">Septembre 2023 (à gauche) / Mai 2024 (au milieu et à droite)</p>	
Analyse succincte des enjeux identifiés	Cartographie des enjeux pressentis
<p>Cette parcelle a fait l'objet de deux sessions d'inventaires qui ont permis d'appréhender les sensibilités écologiques locales. Les enjeux identifiés au niveau de la parcelle sont assez faibles. En effet, la prairie pâturée présente une végétation rase qui ne laisse pas l'opportunité à un cortège floristique diversifié de se développer. Le principal enjeu de la parcelle se situe au niveau des haies qui bordent la prairie. En effet, elles sont qualifiées d'habitats favorables à la reproduction de l'avifaune locale. Pour autant, elles sont exploitées par des espèces communes et présentant peu d'enjeux. Des enjeux faibles sont donc attribués aux haies. Il est à noter que quelques espèces de rapaces ont été contactées en vol au-dessus des terrains notamment le Milan royal et le Vautour fauve. Ces espèces pourront continuer de chasser et de transiter notamment sur la partie sud de la parcelle non concernée par le projet et au sein des parcelles environnantes.</p> <p>D'après la cartographie de la Trame Verte et Bleue du SRADDET Occitanie, un corridor écologique ouvert de plaine est présent en lisière de la zone d'étude au sud-est. Cependant, au vu de la superficie impactée par le projet et de la superficie localement disponible en milieu ouvert, les impacts du projet sur ce corridor sont jugés très faibles. En effet, le transit de la faune n'est pas remis en cause. Les animaux pourront continuer de transiter par la partie sud de la parcelle qui restera en l'état de pâture. De plus, les haies présentes aux abords immédiats de la parcelle peuvent également constituer de véritables corridors écologiques à l'échelle locale, notamment la haie arborée au nord. D'après les données du SCoT du Syndicat Mixte du Lévezou, les aménagements dans cette parcelle ne remettent pas en cause le maintien des équilibres naturels.</p>	 <p>Aires d'étude</p> <ul style="list-style-type: none"> AER- Aire d'étude rapprochée Emprise de la parcelle <p>Enjeux écologiques</p> <p>Enjeux linéaires</p> <ul style="list-style-type: none"> Faibles Nuls <p>Enjeux surfaciques</p> <ul style="list-style-type: none"> Très faibles Nuls <p>Date : juin 2024 Logiciel : QGIS 3.28 Projection : RGF93 v1 / Lambert-93 Sources : IGN</p>
Préconisations de préservation de la biodiversité	
<p>Les enjeux écologiques de la parcelle sont majoritairement faibles à très faibles. Les enjeux écologiques locaux reposent sur la présence des haies qui bordent la parcelle. Il est à noter que la haie située sur le flanc ouest est monospécifique, composée intégralement de Robinier faux-acacia qui est une espèce exotique envahissante à impact majeur et ne possèdent donc pas d'intérêt pour la biodiversité.</p> <p>Les principales préconisations à formuler pour cette parcelle sont donc :</p> <ul style="list-style-type: none"> La préservation des haies qui bordent l'exploitation et un entretien de celles-ci, si nécessaire, en dehors des périodes de reproduction de l'avifaune. La haie de Robinier faux-acacia, espèce exotique envahissante, n'est pas concernée par ceci. Prendre en considération la présence du corridor écologique ouvert de plaine, en maintenant le sud de la parcelle non concerné par le présent projet en milieu ouvert. 	

Parcelle code : 46 Objectif : Passage d'un zonage « Ap » à « A »	
Description	Cartographie des typologies d'habitats
<p>Cette parcelle est située sur la commune de Flavin, au niveau du lieu-dit « La Porte » au sein d'un territoire agricole. Elle est occupée par un milieu de type prairial (prairie mésophile) localement associé à une zone de dépôt à l'est et à un potager combiné à des arbres fruitiers et des plantes ornementales à l'ouest ainsi que par une culture au nord. L'emprise est limitée au sud par une haie multistrata associée à un muret en pierre, au nord par une parcelle en culture et à l'est par un chemin. Actuellement, la parcelle est classée en zonage « Ap ». L'objectif dans le cadre de la révision du zonage PLUi est de passer la parcelle en zonage agricole simple « A » dans le cadre d'un projet de serres.</p>	 <p>Aires d'étude</p> <ul style="list-style-type: none"> AER- Aire d'étude rapprochée Emprise de la parcelle <p>Habitats de végétation</p> <ul style="list-style-type: none"> Fossé Haie arborée Haie arbustive Haie multistrata Haie multistrata x Muret en pierre Monoculture intensive Potager Prairie mésophile Prairie mésophile x Plantation horticole Prairie mésophile x Zone de dépôts Voirie <p><small>Date : mai 2024 Logiciel : QGIS 3.28 Projection : RGF93 v1 / Lambert-93 Sources : IGN</small></p>
Photographies (source : CERMECO)	
 <p style="text-align: center;">Mai 2024</p>	
Analyse succincte des enjeux identifiés	Cartographie des enjeux pressentis
<p>Cette parcelle a fait l'objet de deux sessions d'inventaires qui ont permis d'appréhender les sensibilités écologiques locales. Les enjeux écologiques au niveau de cette parcelle sont globalement très faibles à nuls. En effet, la prairie mésophile, parfois associée à d'autres types d'habitats, ne présente pas d'intérêt écologique. La monoculture ne présente quant à elle aucun enjeu écologique. Des enjeux modérés sont tout de même présents et sont représentés par les haies multistrates qui sont favorables à la reproduction de l'avifaune locale. Des oiseaux tels que le Bruant zizi, le Lorient d'Europe, le Moineau domestique ou encore le Rossignol philomèle ont été observés au niveau de ces haies.</p> <p>D'après la cartographie de la Trame Verte et Bleue du SRADDET Occitanie, le secteur est en dehors de tout zonage écologique. De plus, d'après le travail à propos de la TVB réalisé dans le cadre du SCoT du Syndicat Mixte du Lézou, les aménagements dans ce secteur ne remettent pas en cause le maintien des équilibres naturels.</p>	 <p>Aires d'étude</p> <ul style="list-style-type: none"> AER- Aire d'étude rapprochée Emprise de la parcelle <p>Enjeux écologiques</p> <p>Enjeux linéaires</p> <ul style="list-style-type: none"> Modérés Faibles Très faibles <p>Enjeux surfaciques</p> <ul style="list-style-type: none"> Très faibles Nuls <p><small>Date : mai 2024 Logiciel : QGIS 3.28 Projection : RGF93 v1 / Lambert-93 Sources : IGN</small></p>
Préconisations de préservation de la biodiversité	
<p>Les enjeux écologiques de la parcelle sont majoritairement faibles à très faibles. Les enjeux écologiques locaux reposent sur la présence des haies qui bordent la parcelle.</p> <p>La principale préconisation à formuler pour cette parcelle est donc :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La préservation des haies qui bordent l'exploitation et un entretien de celles-ci, si nécessaire, en dehors des périodes de reproduction de l'avifaune. 	

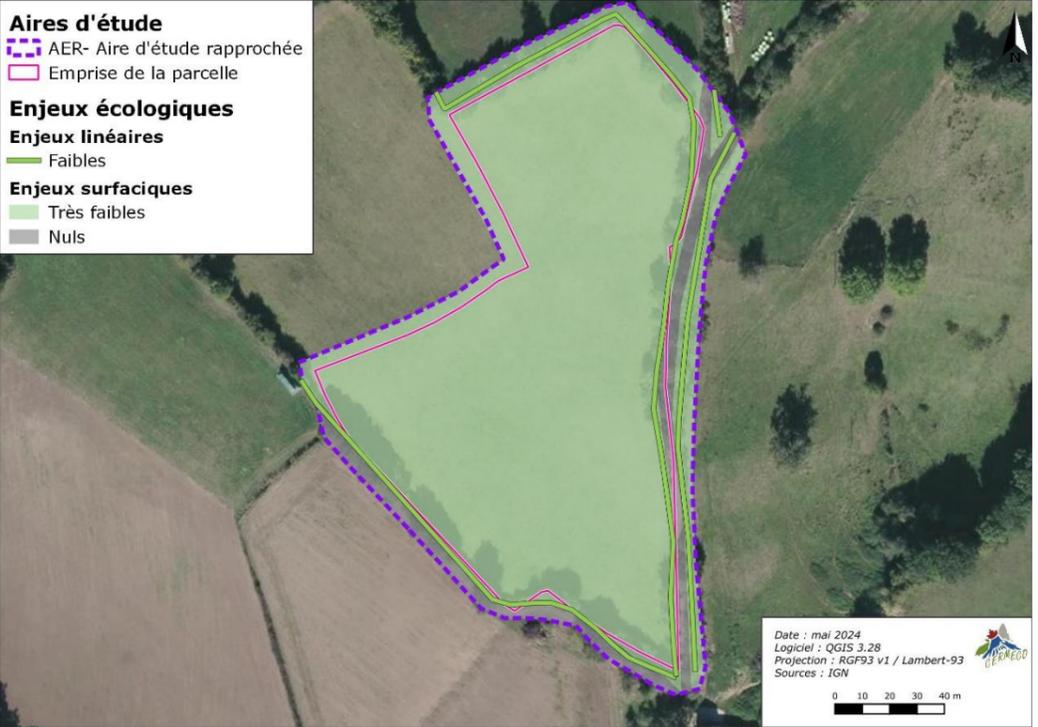
Parcelle code : 47 (1) Objectif : Passage d'un zonage « Ap » à « A »	
Description	Cartographie des typologies d'habitats
<p>La parcelle est située à l'ouest du hameau de « <i>Frayssinhes</i> » au sein de la commune de Le Vibal. Il s'agit d'une parcelle agricole occupée par de la prairie mésophile. La parcelle est délimitée par un réseau de haies multistrates relativement denses et composées d'essences locales. Ces haies représentent un réel intérêt écologique localement. Actuellement, la parcelle est en zonage « Ap ». L'objectif dans le cadre de la présente étude d'évolution du PLUi est de classer cette parcelle en zonage « A » dans le cadre d'un projet de stockage agricole.</p>	
Photographie (source : CERMECO)	
<p style="text-align: center;">Mai 2024</p>	
Analyse succincte des enjeux identifiés	Cartographie des enjeux pressentis
<p>Cette parcelle a fait l'objet de deux sessions d'inventaires qui ont permis d'appréhender les sensibilités écologiques locales. Les enjeux écologiques situés au niveau de cette parcelle sont assez faibles. En effet, le milieu prairial en place est peu favorable à la présence d'une diversité floristique et faunistique variée. Les principaux enjeux écologiques de la parcelle reposent sur la présence des haies multistrates qui entourent la prairie mésophile. Ces haies sont essentielles aux espèces locales et notamment l'avifaune qui utilise cet habitat en tant que zone de nidification. Des espèces telles que la Mésange à longue queue ou le Serin cini ont ainsi été contactées au niveau de ces haies.</p> <p>D'après la cartographie de la Trame Verte et Bleue du SRADDET Occitanie, le secteur est en dehors de tout zonage écologique. De plus, d'après le travail à propos de la TVB réalisé dans le cadre du SCoT du Syndicat Mixte du Lévézou, les aménagements dans ce secteur ne remettent pas en cause le maintien des équilibres naturels. Cependant, les différentes haies aux abords de la parcelle peuvent être considérées comme de véritables corridors écologiques à l'échelle locale.</p>	
Préconisations de préservation de la biodiversité	
<p>Les enjeux écologiques de la parcelle sont majoritairement faibles à très faibles. La modification d'activité en son sein n'aura que très peu d'impacts au niveau local. Les enjeux écologiques locaux reposent sur la présence des haies multistrates qui bordent la parcelle. En effet, elles sont essentielles pour la reproduction, le repos ou encore le déplacement de certaines espèces dans un contexte agricole marqué. Le maillage local de haies est relativement dense, de ce fait, il représente un véritable corridor écologique localement. Le projet ne devra pas impacter ces milieux afin de ne pas rompre ces couloirs de dispersions, de reproduction, d'alimentation et de repos de nombreuses espèces.</p> <p>La principale préconisation à formuler pour cette parcelle est donc :</p> <ul style="list-style-type: none"> La préservation des haies multistrates qui sont présentes tout autour de la parcelle. Un évitement des haies serait donc à prévoir dans le cadre du projet de stockage agricole. Pour l'entretien des haies, si nécessaire, il devra se faire en dehors des périodes de reproduction de l'avifaune. 	

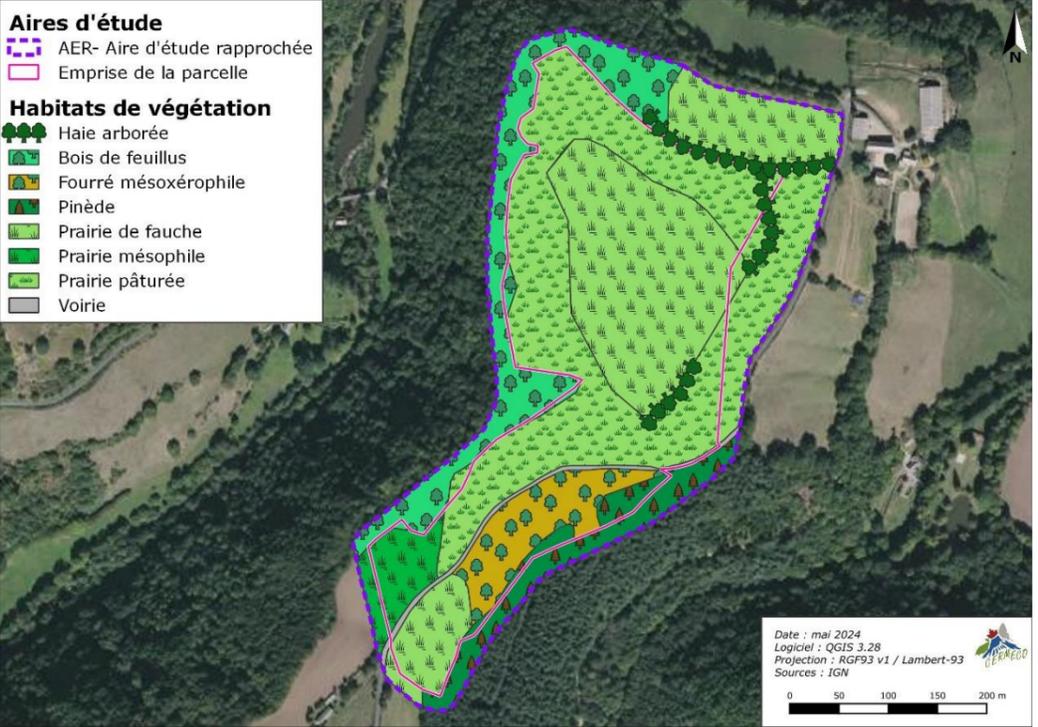
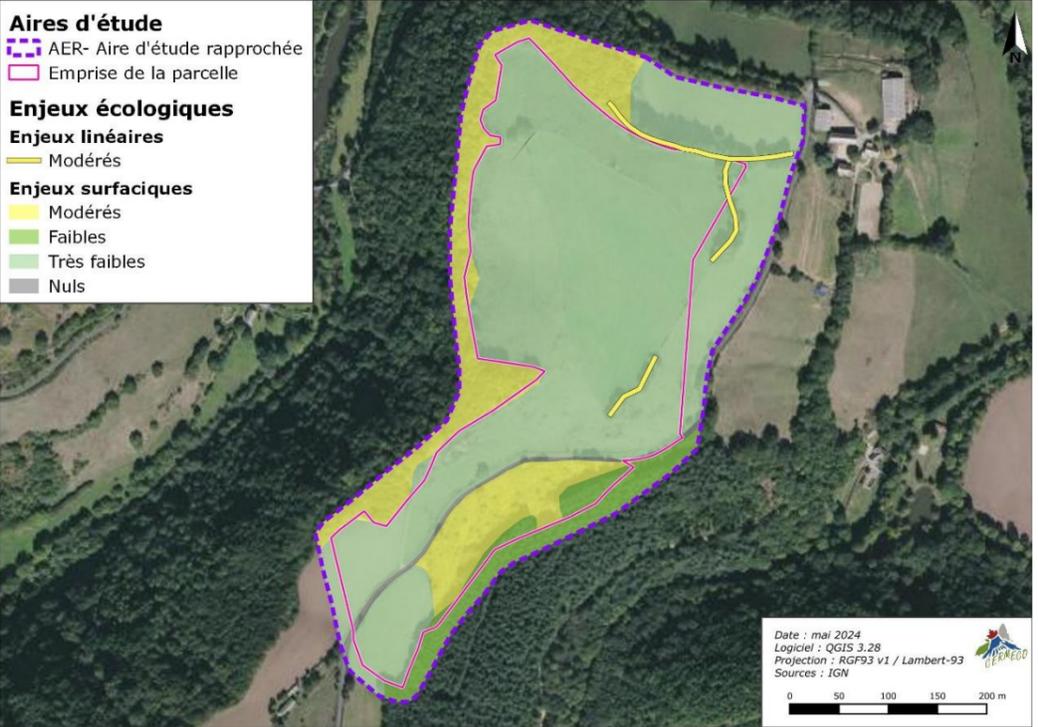
Parcelle code : 47 (2) Objectif : Passage d'un zonage « Ap » à « A »	
Description	Cartographie des typologies d'habitats
<p>La parcelle est située à l'ouest du hameau de « <i>Frayssinhes</i> » au sein de la commune de Le Vibal. Il s'agit d'une parcelle agricole occupée par de la prairie mésophile. La parcelle est délimitée par un réseau de haies multistrates relativement denses et composées d'essences locales. Ces haies représentent un réel intérêt écologique localement. Actuellement, la parcelle est en zonage « Ap ». L'objectif dans le cadre de la présente étude d'évolution du PLUi est de classer cette parcelle en zonage « A » dans le cadre d'un projet de stockage agricole.</p>	<p>Aires d'étude AER- Aire d'étude rapprochée Emprise de la parcelle</p> <p>Habitats de végétation Haie multistrates Habitation x Jardin privé Prairie mésophile Prairie semée Voirie</p> <p>Date : mai 2024 Logiciel : QGIS 3.28 Projection : RGF93 v1 / Lambert-93 Sources : IGN</p>
Photographie (source : CERMECO)	
<p>Mai 2024</p>	
Analyse succincte des enjeux identifiés	Cartographie des enjeux pressentis
<p>Cette parcelle a fait l'objet de deux sessions d'inventaires qui ont permis d'appréhender les sensibilités écologiques locales. Elle possède la même structuration écologique que la parcelle n°47 (1) qui est accolée au nord-est. Les enjeux écologiques sont ainsi identiques. Les enjeux écologiques situés au niveau de cette parcelle sont assez faibles. En effet, le milieu prairial en place est peu favorable à la présence d'une diversité floristique et faunistique variée. Les principaux enjeux écologiques de la parcelle reposent sur la présence des haies multistrates qui entourent la prairie mésophile. Ces haies sont essentielles aux espèces locales et notamment l'avifaune qui utilise cet habitat en tant que zone de nidification. Des espèces communes telles que la Mésange bleue ont ainsi été contactées au niveau de ces haies.</p> <p>D'après la cartographie de la Trame Verte et Bleue du SRADDET Occitanie, le secteur est en dehors de tout zonage écologique. De plus, d'après le travail à propos de la TVB réalisé dans le cadre du SCoT du Syndicat Mixte du Lévézou, les aménagements dans ce secteur ne remettent pas en cause le maintien des équilibres naturels. Cependant, les différentes haies aux abords de la parcelle peuvent être considérées comme de véritables corridors écologiques à l'échelle locale.</p>	<p>Aires d'étude AER- Aire d'étude rapprochée Emprise de la parcelle</p> <p>Enjeux écologiques Enjeux linéaires Faibles Enjeux surfaciques Très faibles Nuls</p> <p>Date : mai 2024 Logiciel : QGIS 3.28 Projection : RGF93 v1 / Lambert-93 Sources : IGN</p>
Préconisations de préservation de la biodiversité	
<p>Les enjeux écologiques de la parcelle sont majoritairement faibles à très faibles. La modification d'activité en son sein n'aura que très peu d'impacts au niveau local. Les enjeux écologiques locaux reposent sur la présence des haies multistrates qui bordent la parcelle. En effet, elles sont essentielles pour la reproduction, le repos ou encore le déplacement de certaines espèces dans un contexte agricole marqué. Le maillage local de haies est relativement dense, de ce fait, il représente un véritable corridor écologique localement. Le projet ne devra pas impacter ces milieux afin de ne pas rompre ces couloirs de dispersions, de reproduction, d'alimentation et de repos de nombreuses espèces.</p> <p>La principale préconisation à formuler pour cette parcelle est donc :</p> <ul style="list-style-type: none"> La préservation des haies multistrates qui sont présentes tout autour de la parcelle. Un évitement des haies serait donc à prévoir dans le cadre du projet de stockage agricole. Pour l'entretien des haies, si nécessaire, il devra se faire en dehors des périodes de reproduction de l'avifaune. 	

Parcelle code : 47 (3) Objectif : Passage d'un zonage « Ap » à « A »	
Description	Cartographie des typologies d'habitats
<p>La parcelle étudiée correspond au jardin privatif d'une habitation pavillonnaire individuelle du hameau de « <i>Frayssinhes</i> » situé au sein de la commune de Le Vibal. L'accès à la parcelle est donc privé. La parcelle est occupée par une pelouse rase entretenue par une tonte mécanique, sûrement fréquente. Elle est ponctuée par de nombreuses essences arborées et arbustives ornementales. Tout autour, une haie multistrata est présente. Actuellement, la parcelle est en zonage « Ap ». L'objectif dans le cadre de la présente étude d'évolution du PLUi est de classer cette parcelle en zonage « A » dans le cadre d'un projet de stockage agricole.</p>	 <p>Aires d'étude</p> <ul style="list-style-type: none"> AER- Aire d'étude rapprochée Emprise de la parcelle <p>Habitats de végétation</p> <ul style="list-style-type: none"> Haie multistrata Habitation x Jardin privé Prairie mésophile Prairie semée Voirie <p><small>Date : mai 2024 Logiciel : QGIS 3.28 Projection : RGF93 v1 / Lambert-93 Sources : IGN</small></p>
Photographie (source : CERMECO)	
 <p style="text-align: center;">Septembre 2023 (à gauche et au milieu) / Mai 2024 (à droite)</p>	
Analyse succincte des enjeux identifiés	Cartographie des enjeux pressentis
<p>Cette parcelle a fait l'objet de deux sessions d'inventaires qui ont permis d'appréhender les sensibilités écologiques locales. Les enjeux au niveau de cette parcelle se concentrent exclusivement en bordure extérieure de la parcelle étudiée à savoir au niveau de la haie multistrata. Cet habitat est favorable pour de nombreuses espèces faunistiques dont l'avifaune et notamment le Moineau domestique, le Pinson des arbres ou encore plusieurs espèces de mésanges qui ont été observés comme fréquentant cette haie.</p> <p>D'après la cartographie de la Trame Verte et Bleue du SRADDET Occitanie, le secteur est en dehors de tout zonage écologique. De plus, d'après le travail à propos de la TVB réalisé dans le cadre du SCoT du Syndicat Mixte du Lévézou, les aménagements dans ce secteur ne remettent pas en cause le maintien des équilibres naturels. Cependant, la haie multistrata aux abords de la parcelle peut être considérée comme un corridor écologique à l'échelle locale.</p>	 <p>Aires d'étude</p> <ul style="list-style-type: none"> AER- Aire d'étude rapprochée Emprise de la parcelle <p>Enjeux écologiques</p> <p>Enjeux linéaires</p> <ul style="list-style-type: none"> Faibles <p>Enjeux surfaciques</p> <ul style="list-style-type: none"> Très faibles Nuls <p><small>Date : mai 2024 Logiciel : QGIS 3.28 Projection : RGF93 v1 / Lambert-93 Sources : IGN</small></p>
Préconisations de préservation de la biodiversité	
<p>Les enjeux écologiques de la parcelle sont majoritairement faibles à très faibles. La modification d'activité en son sein n'aura que très peu d'impacts au niveau local. En effet, il s'agit d'un jardin où la pression anthropique est forte et donc peu favorable à la biodiversité. Les enjeux écologiques locaux reposent sur la présence de la haie multistrata qui borde la parcelle. En effet, elle est essentielle pour la reproduction, le repos ou encore le déplacement de nombreuses espèces. Le maillage local de haies est relativement dense, de ce fait, il représente un véritable corridor écologique localement. Le projet ne devra pas impacter ces milieux afin de ne pas rompre ces couloirs de dispersions, de reproduction, d'alimentation et de repos de nombreuses espèces.</p> <p>La principale préconisation à formuler pour cette parcelle est donc :</p> <ul style="list-style-type: none"> La préservation de cette haie multistrata qui entoure la parcelle. Un évitement de la haie serait donc à prévoir dans le cadre du projet de stockage agricole. Pour l'entretien de celle-ci, si nécessaire, il devra se faire en dehors des périodes de reproduction de l'avifaune. 	

Parcelle code : 48 Objectif : Passage d'un zonage « Ap » à « A »	
Description	Cartographie des typologies d'habitats
<p>Cette parcelle est située sur la commune de Trémouilles, au nord du hameau de « Paulhe ». Elle est essentiellement occupée par des parcelles agricoles correspondant à des prairies mésophiles. Elle est également composée de haies arbustives associées parfois à des arbres isolés. La parcelle est donc occupée par un milieu de type ouvert présentant une végétation basse.</p> <p>La parcelle est ancrée au sein d'un contexte agricole et est actuellement classée en zonage « Ap ». L'objectif de cette révision correspond à ce que le zonage « A » situé à l'est au niveau du hameau « Paulhe » soit étendu à ces parcelles agricoles dans le cadre d'un projet de construction d'un bâtiment dédié à l'élevage.</p>	 <p>Aires d'étude</p> <ul style="list-style-type: none"> AER- Aire d'étude rapprochée Emprise de la parcelle <p>Habitats de végétation</p> <ul style="list-style-type: none"> Haie arbustive Haie arbustive x Arbre isolé Haie arborée Ourllet mésophile Prairie mésophile Voirie <p><small>Date : mai 2024 Logiciel : QGIS 3.28 Projection : RGF93 v1 / Lambert-93 Sources : IGN</small></p>
Photographies (source : CERMECO)	
 <p style="text-align: center;">Septembre 2023 (à gauche) / Mai 2024 (au milieu et à droite)</p>	
Analyse succincte des enjeux identifiés	Cartographie des enjeux pressentis
<p>Cette parcelle a fait l'objet de deux sessions d'inventaires qui ont permis d'appréhender les sensibilités écologiques locales. Les enjeux écologiques situés au niveau de cette parcelle sont assez faibles. En effet, le milieu prairial en place est peu favorable à la présence d'une diversité floristique et faunistique variée. Une haie arbustive traverse la parcelle et d'autres sont présentes autour des prairies. Ce sont ces haies qui possèdent les enjeux les plus élevés. Pour autant, elles semblent peu attractives pour la faune et sont fréquentées par des espèces présentant peu d'enjeux. Les enjeux les plus élevés, qui sont modérés, sont présents en dehors de la parcelle, au sud de celle-ci. Ils sont représentés par une zone de haie arborée favorable à la reproduction de nombreuses espèces.</p> <p>D'après la cartographie de la Trame Verte et Bleue du SRADDET Occitanie, le secteur est en dehors de tout zonage écologique. Le travail à propos de la TVB réalisé dans le cadre du SCoT du Syndicat Mixte du Lévézou témoigne que les abords boisés situés à l'ouest de la parcelle sont classés comme secteurs où les aménagements doivent prendre en compte le maintien des équilibres naturels. Pour autant, ils ne sont pas inclus dans la parcelle et ne sont donc pas sujets à d'éventuels impacts.</p>	 <p>Aires d'étude</p> <ul style="list-style-type: none"> AER- Aire d'étude rapprochée Emprise de la parcelle <p>Enjeux écologiques</p> <p>Enjeux linéaires</p> <ul style="list-style-type: none"> Faibles <p>Enjeux surfaciques</p> <ul style="list-style-type: none"> Modérés Faibles Très faibles Nuls <p><small>Date : mai 2024 Logiciel : QGIS 3.28 Projection : RGF93 v1 / Lambert-93 Sources : IGN</small></p>
Préconisations de préservation de la biodiversité	
<p>Les enjeux écologiques de la parcelle sont majoritairement faibles à très faibles. Les enjeux écologiques locaux reposent sur la présence des haies arbustives qui bordent la parcelle ainsi que sur la haie arbustive qui traverse la parcelle. En effet, bien que peu d'enjeux sont identifiés au niveau des haies, elles sont essentielles pour le repos ou encore le déplacement de certaines espèces dans un contexte agricole marqué.</p> <p>La principale préconisation à formuler pour cette parcelle est donc :</p> <ul style="list-style-type: none"> La préservation des haies arbustives qui sont présentes aux abords et dans la parcelle. Un évitement de ces haies serait donc à prévoir dans le cadre de la construction du bâtiment d'élevage. Pour l'entretien des haies, si nécessaire, il devra se faire en dehors des périodes de reproduction de l'avifaune. 	

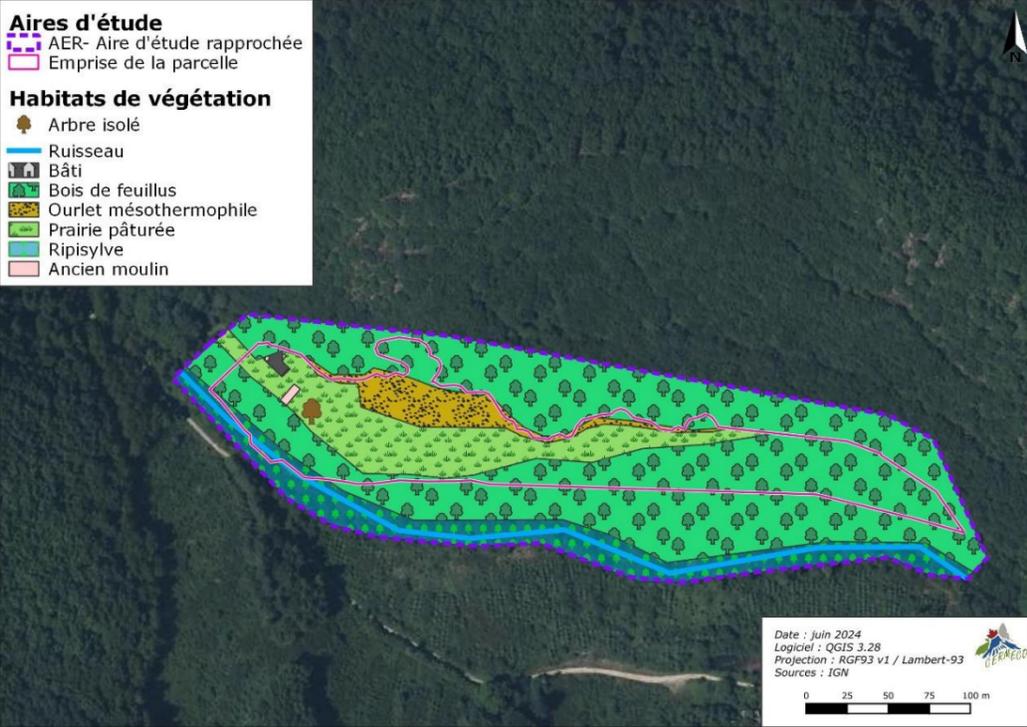
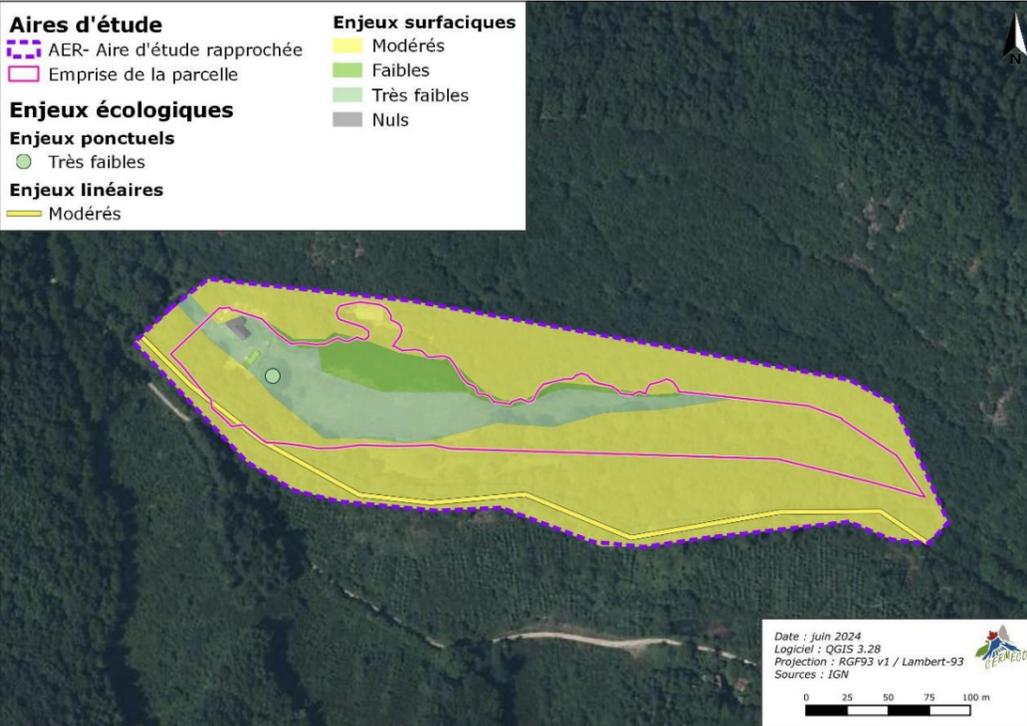
Parcelle code : 63 Objectif : Passage d'un zonage « Ap » à « A »	
Description	Cartographie des typologies d'habitats
<p>Cette parcelle est située sur la commune de Trémouilles, au nord-est du lieu-dit « Bonnuèjous ». Elle correspond à une prairie pâturée par des équins. Des haies arbustives associées à des arbres isolés entourent la totalité de cette parcelle. Cette entité est donc occupée par un milieu de type ouvert présentant une végétation basse.</p> <p>La parcelle est ancrée au sein d'un contexte agricole et est actuellement classée en zonage « Ap ». L'objectif visé par cette modification correspond à un passage de cette parcelle en zonage « A ».</p>	 <p>Aires d'étude</p> <ul style="list-style-type: none"> AER- Aire d'étude rapprochée Emprise de la parcelle <p>Habitats de végétation</p> <ul style="list-style-type: none"> Haie arbustive x Arbre isolé Chemin Jardin privatif Monoculture intensive Prairie mésophile Prairie pâturée Voirie <p><small>Date : mai 2024 Logiciel : QGIS 3.28 Projection : RGF93 v1 / Lambert-93 Sources : IGN</small></p>
Photographies (source : CERMECO)	
 <p style="text-align: center;">Mai 2024</p>	
Analyse succincte des enjeux identifiés	Cartographie des enjeux pressentis
<p>Cette parcelle a fait l'objet d'une session d'inventaire qui a permis d'appréhender les sensibilités écologiques locales. Les enjeux écologiques situés au niveau de cette parcelle sont assez faibles. En effet, cette prairie pâturée par des équins présente une végétation très basse et la ressource alimentaire est donc très faible pour de nombreuses espèces et notamment l'entomofaune ou encore l'avifaune. Les haies arbustives, ponctuées d'arbres isolés, qui bordent la parcelle possèdent le niveau d'enjeu le plus élevé avec des enjeux faibles. Elles sont favorables à la reproduction d'espèces ubiquistes et communes. Des espèces à enjeux telles que l'Alouette des champs et le Chardonneret élégant ont été observées aux abords de la parcelle. Pour autant, la parcelle n'est pas favorable à ces espèces qui sont uniquement susceptibles de l'utiliser en phase d'alimentation.</p> <p>D'après la cartographie de la Trame Verte et Bleue du SRADDET Occitanie, le secteur est en dehors de tout zonage écologique. De plus, d'après le travail à propos de la TVB réalisé dans le cadre du SCoT du Syndicat Mixte du Lévézou, les aménagements dans ce secteur ne remettent pas en cause le maintien des équilibres naturels.</p>	 <p>Aires d'étude</p> <ul style="list-style-type: none"> AER- Aire d'étude rapprochée Emprise de la parcelle <p>Enjeux écologiques</p> <p>Enjeux linéaires</p> <ul style="list-style-type: none"> Faibles <p>Enjeux surfaciques</p> <ul style="list-style-type: none"> Faibles Très faibles Nuls <p><small>Date : mai 2024 Logiciel : QGIS 3.28 Projection : RGF93 v1 / Lambert-93 Sources : IGN</small></p>
Préconisations de préservation de la biodiversité	
<p>Les enjeux écologiques de la parcelle sont majoritairement faibles à très faibles. Les enjeux écologiques locaux reposent sur la présence des Haies arbustives x Arbres isolés qui bordent la parcelle.</p> <p>La principale préconisation à formuler pour cette parcelle est donc :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La préservation des haies arbustives qui sont présentes aux abords de la parcelle. Un évitement de ces haies serait donc à prévoir dans le cadre des projets d'aménagements qui pourraient avoir lieu sur cette parcelle dans le cadre de ce passage en zone « A ». Pour l'entretien des haies, si nécessaire, il devra se faire en dehors des périodes de reproduction de l'avifaune. 	

Parcelle code : 65 Objectif : Passage d'un zonage « Ap » à « A »	
Description	Cartographie des typologies d'habitats
<p>Cette parcelle est située sur la commune de Trémouilles, au niveau du lieu-dit « Catusse ». Elle correspond à une prairie mésophile. Des haies multistrates entourent la quasi-totalité de la parcelle. Cette entité est donc occupée par un milieu de type ouvert présentant une végétation basse où les haies servent de zones de refuges pour la faune locale. La parcelle est ancrée au sein d'un contexte agricole et est actuellement classée en zonage « Ap ». L'objectif visé par cette modification correspond à un passage de cette parcelle en zonage « A ».</p>	 <p>Aires d'étude ■ AER- Aire d'étude rapprochée ■ Emprise de la parcelle</p> <p>Habitats de végétation ■ Haie multistrata ■ Chemin ■ Prairie mésophile ■ Prairie pâturée</p> <p><small>Date : mai 2024 Logiciel : QGIS 3.28 Projection : RGF93 v1 / Lambert-93 Sources : IGN</small></p>
Photographies (source : CERMECO)	
 <p style="text-align: center;">Mai 2024</p>	
Analyse succincte des enjeux identifiés	Cartographie des enjeux pressentis
<p>Cette parcelle a fait l'objet d'une session d'inventaire qui a permis d'appréhender les sensibilités écologiques locales. Les enjeux écologiques situés au niveau de cette parcelle sont assez faibles. En effet, cette prairie mésophile, sûrement anciennement pâturée, ne présente pas d'enjeux écologiques significatifs. Les principaux enjeux situés au niveau de cette parcelle résident dans la présence des haies multistrates qui sont présentes sur la quasi-totalité des délimitations de cette entité. Ces haies composées à la fois d'arbustes et de grands arbres sont favorables à la nidification de nombreuses espèces et notamment des oiseaux. Ainsi, le Moineau domestique et la Mésange bleue ont été observés aux abords de la haie.</p> <p>D'après la cartographie de la Trame Verte et Bleue du SRADDET Occitanie, le secteur est en dehors de tout zonage écologique. De plus, d'après le travail à propos de la TVB réalisé dans le cadre du SCoT du Syndicat Mixte du Lévézou, les aménagements dans ce secteur ne remettent pas en cause le maintien des équilibres naturels.</p>	 <p>Aires d'étude ■ AER- Aire d'étude rapprochée ■ Emprise de la parcelle</p> <p>Enjeux écologiques Enjeux linéaires ■ Faibles Enjeux surfaciques ■ Très faibles ■ Nuls</p> <p><small>Date : mai 2024 Logiciel : QGIS 3.28 Projection : RGF93 v1 / Lambert-93 Sources : IGN</small></p>
Préconisations de préservation de la biodiversité	
<p>Les enjeux écologiques de la parcelle sont majoritairement faibles à très faibles. Les enjeux écologiques locaux reposent sur la présence des haies multistrates qui bordent la parcelle.</p> <p>La principale préconisation à formuler pour cette parcelle est donc :</p> <ul style="list-style-type: none"> La préservation des haies multistrates qui sont présentes autour de la parcelle. Un évitement de ces haies serait donc à prévoir dans le cadre des projets d'aménagements qui pourraient avoir lieu sur cette parcelle dans le cadre de ce passage en zone « A ». Pour l'entretien des haies, si nécessaire, il devra se faire en dehors des périodes de reproduction de l'avifaune. 	

Parcelle code : 66 Objectif : Passage d'un zonage « Ap » à « A »	
Description	Cartographie des typologies d'habitats
<p>Cette parcelle est située sur la commune de Trémouilles, au niveau des lieux-dits « Bannès » et « le Roualdesq ». Elle correspond à plusieurs types de prairies associées à des haies et est présente à proximité directe de zones boisées. Cette entité est donc occupée par un milieu de type ouvert présentant une végétation basse où les haies et zones boisées servent de zones de refuges pour la faune locale.</p> <p>La parcelle est ancrée au sein d'un contexte agricole et est actuellement classée en zonage « Ap ». L'objectif visé par cette modification correspond à un passage de cette parcelle en zonage « A ».</p>	 <p>Aires d'étude</p> <ul style="list-style-type: none"> AER- Aire d'étude rapprochée Emprise de la parcelle <p>Habitats de végétation</p> <ul style="list-style-type: none"> Haie arborée Bois de feuillus Fourré mésoxérophile Pinède Prairie de fauche Prairie mésophile Prairie pâturée Voirie <p><small>Date : mai 2024 Logiciel : QGIS 3.28 Projection : RGF93 v1 / Lambert-93 Sources : IGN</small></p>
Photographies (source : CERMECO)	
 <p style="text-align: center;">Mai 2024</p>	
Analyse succincte des enjeux identifiés	Cartographie des enjeux pressentis
<p>Cette parcelle a fait l'objet d'une session d'inventaire qui a permis d'appréhender les sensibilités écologiques locales. Les enjeux écologiques situés au sein même de la parcelle sont assez faibles car les prairies font en grande partie l'objet d'un pâturage équin qui laisse peu de potentialités de développement de populations d'espèces à enjeux. Des haies arborées sont présentes au sein de la parcelle ainsi qu'en bordure nord de celle-ci et constituent des zones favorables à la reproduction de nombreuses espèces, notamment des oiseaux. De plus, ces haies sont situées à proximité d'un bois de feuillus, classé en zone naturelle ainsi qu'en ZNIEFF de type II, qui possède ainsi un grand intérêt écologique. De ce fait, elles sont susceptibles d'abriter des espèces exploitant également ce bois.</p> <p>D'après la cartographie de la Trame Verte et Bleue du SRADDET Occitanie, le secteur est en dehors de tout zonage écologique. D'après le travail à propos de la TVB réalisé dans le cadre du SCoT du Syndicat Mixte du Lévézou, la majeure partie de la parcelle est un endroit peu sensible écologique. Il s'agit majoritairement de prairies pâturées. Pour autant, les zones boisées qui bordent la parcelle sont catégorisées comme des secteurs sensibles au sein desquels les aménagements doivent prendre en compte le maintien des équilibres naturels et sont présentes dans une ZNIEFF de type II. Ainsi, dans le cadre de potentiels aménagements pouvant être mis en place sur cette parcelle, il faudra veiller à l'intégrité de cette zone boisée.</p>	 <p>Aires d'étude</p> <ul style="list-style-type: none"> AER- Aire d'étude rapprochée Emprise de la parcelle <p>Enjeux écologiques</p> <p>Enjeux linéaires</p> <ul style="list-style-type: none"> Modérés <p>Enjeux surfaciques</p> <ul style="list-style-type: none"> Modérés Faibles Très faibles Nuls <p><small>Date : mai 2024 Logiciel : QGIS 3.28 Projection : RGF93 v1 / Lambert-93 Sources : IGN</small></p>
Préconisations de préservation de la biodiversité	
<p>Les enjeux écologiques de la parcelle sont majoritairement très faibles mais les haies arborées présentent des enjeux modérés. Les enjeux écologiques locaux reposent donc sur la présence de ces haies arborées.</p> <p>Les principales préconisations à formuler pour cette parcelle sont donc :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La préservation des haies arborées. Un évitement de ces haies serait donc à prévoir dans le cadre des projets d'aménagements qui pourraient avoir lieu sur cette parcelle dans le cadre de ce passage en zone « A ». Pour l'entretien des haies, si nécessaire, il devra se faire en dehors des périodes de reproduction de l'avifaune. • Veiller à la préservation de l'intégrité des zones boisées situées sur le flanc ouest de la parcelle ainsi qu'à limiter le dérangement des espèces fréquentant ces zones lors de potentiels travaux d'aménagements pouvant être réalisés sur la parcelle. 	

Parcelle code : 67 Objectif : Passage d'un zonage « Ap » à « A »	
Description	Cartographie des typologies d'habitats
<p>Cette parcelle est située sur la commune de Trémouilles, à l'ouest du lieu-dit « <i>le Bastié</i> ». Elle correspond à une prairie mésophile bordée par différentes typologies de haies. Cette entité est donc occupée par un milieu de type ouvert présentant une végétation basse où les haies servent de zones de refuges pour la faune locale. Ponctuellement, des zones de dépôts sont présentes et correspondent à du stockage de matériel ou encore de déchets.</p> <p>La parcelle est ancrée au sein d'un contexte agricole et est actuellement classée en zonage « Ap ». L'objectif visé par cette modification correspond à l'extension de la zone « A » située à l'ouest sur cette parcelle.</p>	 <p>Aires d'étude</p> <ul style="list-style-type: none"> AER- Aire d'étude rapprochée Emprise de la parcelle <p>Habitats de végétation</p> <ul style="list-style-type: none"> ●●● Haie arbustive ●●● Haie multistrata ■ Monoculture intensive ■ Prairie mésophile ■ Voirie Zone de dépôts <p><small>Date : mai 2024 Logiciel : QGIS 3.28 Projection : RGF93 v1 / Lambert-93 Sources : IGN</small></p>
Photographies (source : CERMECO)	
 <p style="text-align: center;">Mai 2024</p>	
Analyse succincte des enjeux identifiés	Cartographie des enjeux pressentis
<p>Cette parcelle a fait l'objet d'une session d'inventaire qui a permis d'appréhender les sensibilités écologiques locales. Les enjeux écologiques situés au sein même de la parcelle sont assez faibles car la prairie présente peu de favorabilité pour la présence d'espèces à enjeux. Les zones de dépôts ne présentent quant à elles aucun enjeu. Des haies sont présentes sur les bordures nord, est et sud de la parcelle et correspondent à des haies arbustives et une haie multistrata. Les inventaires ont démontré que ces haies étaient favorables à la reproduction d'espèces communes ne présentant pas d'enjeux particuliers. Pour autant, dans un contexte agricole marqué, ces haies sont essentielles aux déplacements des espèces et au maintien de certaines populations. Des enjeux faibles sont donc attribués à ces haies.</p> <p>D'après la cartographie de la Trame Verte et Bleue du SRADDET Occitanie, le secteur est en dehors de tout zonage écologique. De plus, d'après le travail à propos de la TVB réalisé dans le cadre du SCoT du Syndicat Mixte du Lévézou, les aménagements dans ce secteur ne remettent pas en cause le maintien des équilibres naturels.</p>	 <p>Aires d'étude</p> <ul style="list-style-type: none"> AER- Aire d'étude rapprochée Emprise de la parcelle <p>Enjeux écologiques</p> <p>Enjeux linéaires</p> <ul style="list-style-type: none"> — Faibles <p>Enjeux surfaciques</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Très faibles ■ Nuls <p><small>Date : mai 2024 Logiciel : QGIS 3.28 Projection : RGF93 v1 / Lambert-93 Sources : IGN</small></p>
Préconisations de préservation de la biodiversité	
<p>Les enjeux écologiques de la parcelle sont majoritairement très faibles mais les haies présentent des enjeux faibles. Les enjeux écologiques locaux reposent donc sur la présence de ces haies qui représentent des éléments du paysage essentiels aux espèces locales.</p> <p>La principale préconisation à formuler pour cette parcelle est donc :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La préservation des haies qui sont présentes autour de la parcelle. Un évitement de ces haies serait donc à prévoir dans le cadre des projets d'aménagements qui pourraient avoir lieu sur cette parcelle dans le cadre de ce passage en zone « A ». Pour l'entretien des haies, si nécessaire, il devra se faire en dehors des périodes de reproduction de l'avifaune. 	

Parcelle concernée par une procédure de Révision Allégée 2

Parcelle code : 3 Objectif : Passage d'un zonage « Ap » à « A »	
Description	Cartographie des typologies d'habitats
<p>Cette parcelle est située en bordure du ruisseau « <i>Le Vioulou</i> » sur la commune de Pont-de-Salars, au lieu-dit « <i>Le Martinet</i> ». Elle est composée d'une mosaïque d'habitat avec majoritairement une ripisylve et le ruisseau « <i>Le Vioulou</i> », un bois de feuillus (forêt avec un sous-bois clair) ainsi qu'une prairie pâturée en son centre bordée au nord par des ourlets mésothermophiles. Elle présente également ponctuellement des bâtiments. Actuellement, la parcelle est classée en zonage naturel « N ». L'objectif dans le cadre de la révision du zonage est de classer tout ou une partie du secteur étudié en zonage Nt2 afin de pouvoir y installer des hébergements de tourisme.</p>	 <p>Aires d'étude AER- Aire d'étude rapprochée Emprise de la parcelle</p> <p>Habitats de végétation Arbre isolé Ruisseau Bâti Bois de feuillus Ourlet mésothermophile Prairie pâturée Ripisylve Ancien moulin</p> <p>Date : juin 2024 Logiciel : QGIS 3.28 Projection : RGF93 v1 / Lambert-93 Sources : IGN</p>
Photographies (source : CERMECO)	
 <p style="text-align: center;">Septembre 2023 (à gauche et au milieu) / Mai 2024 (à droite)</p>	
Analyse succincte des enjeux identifiés	Cartographie des enjeux pressentis
<p>La partie ouverte de la parcelle est constituée par une prairie pâturée et des ourlets mésothermophiles. L'attrait pour la biodiversité est donc relativement limité pour ces milieux. Les principaux enjeux de cette parcelle sont représentés par les milieux fermés et aquatiques, à savoir le ruisseau « <i>Le Vioulou</i> », sa ripisylve et les bois de feuillus. Cette analyse se base sur les données bibliographiques collectées sur cette parcelle mais également suite aux inventaires de terrain qui ont permis de contacter de nombreuses espèces dont certaines protégées et déterminantes ZNIEFF (le Lézard vivipare - <i>Zootoca vivipara</i>, au niveau de la ripisylve et le Crocus d'automne - <i>Crocus nudiflorus</i>, au niveau du bois de feuillus au sud).</p> <p>De plus, d'après la TVB du SRADDET Occitanie, la parcelle est située au cœur d'un réservoir de biodiversité boisé de plaine à préserver. Le bois de feuillus situé au nord de la parcelle, en dehors de celle-ci, est classé en tant qu'Espace Boisé Classé dans le PLUi. Le ruisseau « <i>Le Vioulou</i> » situé au sud de l'aire d'étude est considéré comme un corridor écologique aquatique. Enfin, la ripisylve du ruisseau est considérée comme un réservoir biologique aquatique à préserver. La TVB du SCoT du Syndicat Mixte du Lévézou précise que les aménagements dans ce secteur doivent prendre en compte le maintien des équilibres naturels. Ces éléments amènent à évaluer des enjeux de conservation modérés pour une grande partie des habitats présents dans cette aire d'étude dont certains sont situés au sein de la parcelle : bois de feuillus, ripisylve et ruisseau. Il est également à rappeler que cette parcelle est située au sein d'une ZNIEFF de type I et au sein d'une ZNIEFF de type II.</p>	 <p>Aires d'étude AER- Aire d'étude rapprochée Emprise de la parcelle</p> <p>Enjeux écologiques Enjeux ponctuels : Très faibles Enjeux linéaires : Modérés</p> <p>Enjeux surfaciques Modérés Faibles Très faibles Nuls</p> <p>Date : juin 2024 Logiciel : QGIS 3.28 Projection : RGF93 v1 / Lambert-93 Sources : IGN</p>
Préconisations de préservation de la biodiversité	
<p>Les enjeux écologiques de la parcelle sont majoritairement modérés sur une grande partie de l'aire d'étude et également sur environ la moitié de la parcelle. Il est ici conseillé de porter une attention particulière aux milieux boisés et aquatiques. En effet, le caractère naturel de la parcelle lui confère un certain attrait pour la biodiversité locale. De ce fait, le projet devra notamment tenir compte de la présence de la ripisylve et du ruisseau « <i>Le Vioulou</i> ». Une bande tampon enherbée d'a minima 10 mètres aux abords de cette ripisylve et du ruisseau sera alors nécessaire pour assurer son maintien et pour optimiser son attractivité pour la biodiversité. Toutes les précautions nécessaires devront être mises en place pour s'assurer qu'aucune pollution n'intervienne au niveau du ruisseau « <i>Le Vioulou</i> » (notamment en ce qui concerne le réseau d'assainissement). En accord avec les éléments de la TVB, pour que le projet respecte les sensibilités écologiques locales, il ne devra pas impacter les secteurs aux enjeux écologiques les plus importants (ruisseau, ripisylve et bois). Il faudra veiller à ce que le projet ne s'implante que sur les parties les moins sensibles d'un point de vue écologique (représentant des enjeux écologiques très faibles à faibles) à savoir la prairie pâturée et les ourlets mésothermophiles. Ainsi, en tenant compte de ces préconisations, les impacts sur les ZNIEFF seront négligeables.</p>	

2. CONCLUSION DU PRE-DIAGNOSTIC ÉCOLOGIQUE

Ce pré-diagnostic mené succinctement sur chacune des parcelles concernées par la présente évolution de leur zonage dans le cadre de la révision du PLUi Pays de Salars a démontré une sensibilité supérieure au niveau des milieux boisés, des haies naturelles, des milieux rivulaires (ripisylves) et des milieux aquatiques (ruisseau). Les analyses bibliographiques et de terrains réalisées dans le cadre de cette mission ne se valent pas exhaustives mais illustrent et permettent d'appréhender les principaux enjeux écologiques pressentis localement. Le maintien des corridors écologiques locaux et des milieux les plus attractifs pour la biodiversité locale permet de réduire les incidences sur la biodiversité. Le respect des préconisations de préservation de la biodiversité doit permettre de limiter au maximum les impacts des projets et ainsi garantir le bon fonctionnement des écosystèmes locaux et l'intégrité des espèces à enjeux (notamment des espèces protégées) et de leurs habitats de reproduction.

De manière générale, des mesures de précaution simples sont à mettre en œuvre pour ne pas dégrader les habitats d'intérêts écologiques locaux (bois, ripisylve). Dans le cadre de la présente étude, une attention particulière d'un point de vue écologique est à porter à la parcelle au code de référence « 3 » sur la commune de Pont-de-Salars au niveau du lieu-dit « *Le Martinet* ». En effet, le caractère naturel relativement préservé des bois de feuillus, de la ripisylve et du ruisseau confèrent à cette parcelle un réel intérêt écologique. De ce fait, le projet devra prendre en considération les sensibilités locales afin de ne pas impacter les milieux aux enjeux de conservation les plus forts. Pour les autres parcelles étudiées, les enjeux sont plus restreints. En effet, la grande majorité des parcelles est représentée par un habitat prairial peu favorable à l'expression d'une biodiversité d'intérêt. Les enjeux au niveau de ces parcelles concernent essentiellement les différentes haies situées en périphérie qui constituent à une échelle locale des corridors écologiques ainsi que des habitats de reproduction, de transit, de repos et d'alimentation de nombreuses espèces. Leur maintien dans le paysage agricole de la communauté de communes du Pays de Salars est essentiel pour la biodiversité locale.

Pour finir, en raison de la faible superficie des aménagements prévus, de leurs situations par rapport aux zonages environnementaux et des préconisations émises, les incidences sur les différents zonages environnementaux seront négligeables.

ANNEXES

- Annexe 1 : Bibliographie utilisée et/ou citée
- Annexe 2 : Liste de la flore vasculaire observée
- Annexe 3 : Liste des espèces faunistiques observées

Annexe n°1 : Bibliographie utilisée et/ou citée

- Biodiv-occitanie.fr
- Faune France
- Géoportail
- Géoportail de l'urbanisme
- INPN OpenObs : <https://openobs.mnhn.fr/>
- INPN : <https://inpn.mnhn.fr>
- PLUi Pays de Salars
- Registre Parcellaire Graphique 2021
- SCoT du Syndicat Mixte du Lévézou
- SRADDET Occitanie
- Tela Botanica
- Web'obs

Annexe n°2 : Liste de la flore vasculaire observée

Nom binomial	Nom vernaculaire	IND.	DHFF	PN	PR	PD	LR-FR	LR-MP	DZ N-MP	EE
<i>Bryonia dioica</i> Jacq., 1774	Bryone dioïque	I					LC	LC		
<i>Castanea sativa</i> Mill., 1768	Châtaignier	I					LC	NA		
<i>Chelidonium majus</i> L., 1753	Grande chélidoine	I					LC	LC		
<i>Cornus sanguinea</i> L., 1753	Cornouiller sanguin	I					LC	LC		
<i>Corylus avellana</i> L., 1753	Noisetier commun	I					LC	LC		
<i>Crataegus monogyna</i> Jacq., 1775	Aubépine monogyne	I					LC	LC		
<i>Crocus nudiflorus</i> Sm., 1798	Crocus d'automne	I					LC	LC	OUI	
<i>Cruciata laevipes</i> Opiz, 1852	Croisette commune	I					LC	LC		
<i>Cytisus scoparius</i> (L.) Link, 1822	Cytise à balais	I					LC	LC		
<i>Fraxinus excelsior</i> L., 1753	Frêne commun	I					LC	LC		
<i>Galium aparine</i> L., 1753	Gaillet gratteron	I					LC	LC		
<i>Hedera helix</i> L., 1753	Lierre grimpant	I					LC	LC		
<i>Ilex aquifolium</i> L., 1753	Houx commun	I					LC	LC		
<i>Medicago sativa</i> L., 1753	Luzerne cultivée	I					LC	DD		
<i>Plantago lanceolata</i> L., 1753	Plantain lancéolé	I					LC	LC		
<i>Plantago major</i> L., 1753	Plantain élevée	I					LC	LC		
<i>Prunus</i> L., 1753	Prunier									
<i>Prunus spinosa</i> L., 1753	Prunellier	I					LC	LC		
<i>Quercus</i> L., 1753	Chêne									
<i>Quercus robur</i> L., 1753	Chêne pédonculé	I					LC	LC		
<i>Robinia pseudoacacia</i> L., 1753	Robinier faux-acacia	E					NA	NA		AV

Nom binomial	Nom vernaculaire	IND.	DHFF	PN	PR	PD	LR-FR	LR-MP	DZ N-MP	EE
<i>Rubus L., 1753</i>	Ronce									
<i>Rumex L., 1753</i>	Patience									
<i>Taraxacum F.H.Wigg., 1780</i>	Pissenlit									
<i>Urtica dioica L., 1753</i>	Ortie dioïque	I					LC	LC		

Ind. (Indigénat)	I : taxon indigène en France Anth. : Anthropogène (taxon d'origine anthropique, obtenu par divers croisements / sélections) E : taxon exogène (introduit en France après 1500 ap. J.-C.)	LR-FR, LR-MP	Statut de conservation du taxon sur la liste rouge de la flore vasculaire française et régionale VU : Vulnérable NT : Quasi-menacé LC : Non préoccupante NA : Non applicable
DHFF (Directive Habitat/Faune/Flore)	Annexe de la directive européenne « Habitat/Faune/Flore » à laquelle est inscrit le taxon	DZ N-MP	Espèce déterminante de ZNIEFF en région Midi-Pyrénées
PN, PR, PD	Taxon protégé respectivement au niveau national, régional ou départemental	EE (Espèce exogène)	AV : espèce envahissante « Avérée » MOD : espèce envahissante « Potentielle » Arch. : espèce archéophyte (introduit en France avant 1500 ap. J.-C.) Espèce exogène envahissante Espèce archéophyte

Annexe n°3 : Liste des espèces faunistiques observées

Avifaune

Nom vernaculaire	Nom latin	Textes communautaires	Protection Nationale	Liste Rouge Nationale (correspondant au statut de présence)	Liste rouge régionale
		Directive Oiseaux Annexe I			
		Conservation des habitats naturels, ainsi que de la faune et flore sauvage			
Alouette des champs	<i>Alda arvensis</i>	-	Art. 3	NT	LC
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	Ann. I	Art. 3	LC	LC
Bergeronnette des ruisseaux	<i>Motacilla cinerea</i>	-	Art. 3	LC	LC
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	-	Art. 3	LC	LC
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	Ann. I	Art. 3	LC	LC
Bruant zizi	<i>Emberiza cirlus</i>	-	Art. 3	LC	LC
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	-	Art. 3	LC	LC
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	-	Art. 3	VU	LC
Choucas des tours	<i>Corvus monedula</i>	-	Art. 3	LC	LC
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	-	-	LC	LC
Épervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i>	-	Art. 3	LC	LC
Étourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	-	-	LC	LC
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	-	Art. 3	NT	LC
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	-	Art. 3	LC	LC
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>	-	-	LC	LC
Goéland leucophée	<i>Larus michahellis</i>	-	Art. 3	LC	LC
Grand corbeau	<i>Corvus corax</i>	-	Art. 3	LC	LC
Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbicum</i>	-	Art. 3	NT	LC
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	-	Art. 3	NT	EN
Loriot d'Europe	<i>Oriolus oriolus</i>	-	Art. 3	LC	LC
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	-	-	LC	LC

Nom vernaculaire	Nom latin	Textes communautaires	Protection Nationale	Liste Rouge Nationale (correspondant au statut de présence)	Liste rouge régionale
		Directive Oiseaux Annexe I			
		Conservation des habitats naturels, ainsi que de la faune et flore sauvage			
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>	-	Art. 3	LC	LC
Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>	-	Art. 3	LC	LC
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	-	Art. 3	LC	LC
Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	Ann. I	Art. 3	VU	EN
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	-	Art. 3	LC	LC
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	-	Art. 3	LC	LC
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	-	Art. 3	LC	LC
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	-	-	LC	LC
Pigeon biset	<i>Columba livia</i>	-	-	DD	LC
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	-	-	LC	LC
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	-	Art. 3	LC	LC
Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i>	-	Art. 3	VU	VU
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	-	Art. 3	LC	LC
Rossignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>	-	Art. 3	LC	LC
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	-	Art. 3	LC	LC
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>	-	Art. 3	LC	LC
Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	-	Art. 3	VU	LC
Sittelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>	-	Art. 3	LC	LC
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>	-	-	LC	LC
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	-	Art. 3	LC	LC
Vautour fauve	<i>Gyps fulvus</i>	Ann. I	Art. 3	LC	NT
Verdier d'Europe	<i>Chloris chloris</i>	-	Art. 3	VU	LC

EN : En danger / VU : Vulnérable / NT : Quasi-menacée / LC : Préoccupation mineure

Mammifères

Nom vernaculaire	Nom latin	Textes communautaires	Protection Nationale	Liste Rouge Nationale	Liste rouge régionale
		Directive Habitat Faune/ Flore Annexes II et IV			
		<i>Conservation des habitats naturels, ainsi que de la faune et flore sauvage</i>			
Taupe d'Aquitaine	<i>Talpa aquitania</i>	-	-	LC	-
Sanglier	<i>Sus scrofa</i>	-	-	LC	-

LC : Préoccupation mineure

Reptiles

Nom vernaculaire	Nom latin	Directive Habitats-Faune-Flore	Protection Nationale	Liste Rouge Nationale	Liste rouge régionale
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	Annexe IV	Art.2	LC	LC
Lézard vivipare	<i>Zootoca vivipara</i>	-	Art. 3	LC	NT

NT : Quasi-menacé /LC : Préoccupation mineure

Amphibiens

Nom vernaculaire	Nom latin	Directive Habitats-Faune-Flore	Protection Nationale	Liste Rouge Nationale	Liste rouge régionale
Grenouille « verte »	<i>Pelophylax sp.</i>	-	-	-	-

Invertébrés

Nom vernaculaire	Nom latin	Directive Habitats-Faune-Flore	Protection Nationale	Liste Rouge Nationale	Liste Rouge Régionale
LÉPIDOPTÈRES RHOPALOCÈRES					
Fadet commun	<i>Coenonympha pamphilus</i>	-	-	LC	LC
Souci	<i>Colias crocea</i>	-	-	LC	LC
Tircis	<i>Pararge aegeria</i>	-	-	LC	LC
Vulcain	<i>Vanessa atalanta</i>	-	-	LC	LC
ODONATES					
Anax empereur	<i>Anax imperator</i>	-	-	LC	LC
Crocothémis écarlate	<i>Crocothemis erythraea</i>	-	-	LC	LC
ORTHOPTÈRES					
Caloptène italien	<i>Calliptamus italicus</i>	-	-	-	LC
Œdipode turquoise	<i>Oedipoda caerulescens</i>	-	-	-	LC
Grillon champêtre	<i>Gryllus campestris</i>	-	-	-	LC
Autres invertébrés					
Abeille domestique	<i>Apis mellifera</i>	-	-	-	-
Cétoine dorée	<i>Cetonia aurata</i>	-	-	-	-
Escargot de bourgogne	<i>Helix pomatia</i>	-	-	LC	-
Frelon d'Europe	<i>Vespa crabro</i>	-	-	-	-
Gamma	<i>Autographa gamma</i>	-	-	-	-
Phalène picotée	<i>Ematurga atomaria</i>	-	-	-	-

LC : Préoccupation mineure